

# ÉCHO ÉCHOS

101

Si CRUPET m'était (encore une fois) conté ...

Mai 2021

Editeur responsable : A. Bernier, rue St Joseph, 5 – 5332 CRUPET

*La « vraie vie » est la vie commune, et non « les petites vies séparées que nous vivons en tant qu'individus ». (Virginia Woolf – 1882-1941)*

BELGIQUE - BELGIE	
5330 ASSESSE	
P.P.	7 1439
P705112	



Des bancs à Crupet,...  
malgré ou grâce au Covid ?

Répondez à notre sondage sur  
l'impression de notre revue !  
(Voir l'Editorial !)



**Edito**

**Potageons**

**Beaux lieux dits**

**Eoliennes**

**Souvenirs**

**Des meurtres !**

**Le pire et le  
meilleur**

**Des murs ... et  
des murs**

**Des bancs ...**

**In memoriam**

**Gnognoterîyes**

**Crupet 85**

**On s'investit...**

# Crup' Échos

Bulletin de liaison des activités à Crupet



LES PLUS BEAUX  
VILLAGES  
DE WALLONIE

## Forum de rédaction

Pascal ANDRÉ (web master)  
Freddy BERNIER (rédacteur en chef)  
Hugues LABAR (mise en page)  
Marcel PESESSE (trésorier)

### Compte bancaire

CRELAN BE30 1030 7328 7511

## Sommaire

<i>Édito : Quel avenir pour Crup'Échos ?</i>	<i>p. 3</i>
<i>Le potager partagé</i>	<i>p. 4</i>
<i>Les plus beaux lieux-dits de Crupet – Jassogne Sud</i>	<i>p. 5</i>
<i>Des éoliennes dans le PIP !</i>	<i>p. 10</i>
<i>Statistiques de population</i>	<i>p. 14</i>
<i>Souvenirs d'enfance à Crupet</i>	<i>p. 15</i>
<i>Deux artistes peignent Crupet</i>	<i>p. 17</i>
<i>1807 : double meurtre à Herlevaux</i>	<i>p. 18</i>
<i>Crupet pour le pire et le meilleur</i>	<i>p. 27</i>
<i>Les murs de Crupet (1)</i>	<i>p. 28</i>
<i>Les murs de Crupet (2)</i>	<i>p. 30</i>
<i>Les bancs publics</i>	<i>p. 35</i>
<i>In memoriam</i>	<i>p. 36</i>
<i>Un héros crupétois : Fernand QUEVRAIN</i>	<i>p. 37</i>
<i>Découvrez la grotte autrement</i>	<i>p. 38</i>
<i>Agenda Crupet85</i>	<i>p. 41</i>
<i>Ils s'investissent à Crupet</i>	<i>p. 42</i>

## Notre site

N'oubliez pas de visiter notre site Internet [www.crupechos.be](http://www.crupechos.be). Pour tout contact : [info@crupechos.be](mailto:info@crupechos.be). Pensez à nous transmettre votre adresse si ce n'est déjà fait !

## Avis à nos sponsors !

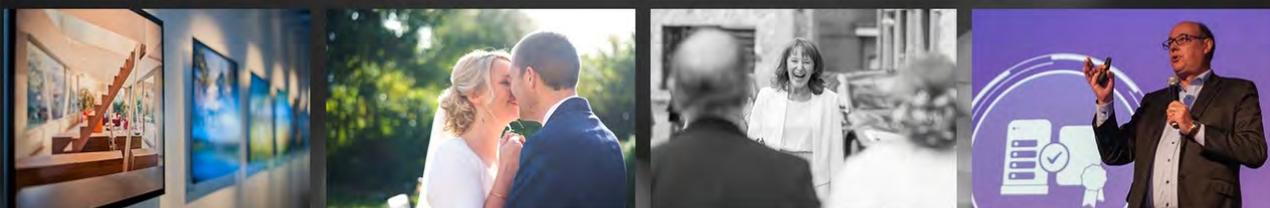
Toute pub « papier » donne aussi droit à un référencement sur le site [www.crupechos.be](http://www.crupechos.be) (onglet « sponsors »). Pour plus d'informations, veuillez contacter Marcel PESESSE, notre trésorier.

### Tarif 2018-2021 - Valable pour 4 éditions Crup'Échos

1/8 p : 30 €	1/4 p : 50 €	1/2 p : 80 €	1 p : 120 €
--------------	--------------	--------------	-------------

BERNARD DACIER

PHOTOGRAPHE



0486/26.95.74

bernard.dacier@gmail.com



Bernard Dacier – Photographe

www.bernarddacier.be

## Édito : Quel avenir pour Crup'Échos ?

Après notre centième numéro historique et le livre imprimé à 750 exemplaires sur la Maison forte de Crupet (en toute grande partie distribués), voici **le n°101, historique lui aussi, car ce sera le dernier imprimé et distribué gratuitement aux Crupétois.es depuis plus d'un tiers de siècle.**

En effet, les coûts d'impression ayant fortement augmenté et nos budgets restants limités, il ne nous sera plus possible de distribuer ces fascicules gratuitement à l'avenir. Nous avons toutefois fait un effort en vous proposant le numéro 101 tout en couleur.

Un autre élément nous incite à prendre cette difficile décision : il nous revient qu'un certain nombre de Crup'Échos passeraient directement de la boîte aux lettres à la poubelle !

Le Forum de rédaction se voit donc, avec regret, obligé de limiter son édition à la forme électronique qui sera distribuée par e-mail aux personnes qui en exprimeront le souhait en nous faisant parvenir leur adresse électronique ou en confirmant celle que nous aurions déjà reçue à [info@crupechos.be](mailto:info@crupechos.be).

Notre site [www.crupechos.be](http://www.crupechos.be) reprendra, bien sûr, l'ensemble de nos publications, et bien au-delà comme c'est déjà le cas actuellement.

**Et les anciens non connectés ?** Peut-être pourrions-nous envisager une édition limitée sur papier ? Dans ce cas, ce serait sans doute payant et le prix devrait être déterminé (2 à 3 € par numéro ?). À ce stade de nos réflexions, il n'y a encore aucune décision prise à ce sujet. **Si vous êtes toujours intéressé par une version papier en couleur, faites-le nous savoir, ainsi que le nombre d'exemplaires souhaités.** (Formulaire ci-dessous)

Pour le reste, notre ligne éditoriale reste inchangée, ou même évoluera, le « Forum historique » étant régulièrement renforcé par des collaborateurs et collaboratrices comme Florence ANDRÉ-DUMONT, Geneviève BOUTSEN, Christine MOREAUX, Patricia QUEVRIN, Xavier BERNIER, Patrick COLIGNON. Et tout dernièrement, **une petite nouvelle, Florence GRANDJEAN** a souhaité pouvoir s'adresser à la jeunesse et aux enfants par nos lignes.

Nous n'oublions pas non plus l'aide appréciable de nos « spécialistes extérieurs », Jean GERMAIN et Jean-Louis JAVAUX, qui ne manquent jamais une occasion pour nous faire partager leurs connaissances.

En plus, nous avons régulièrement des contacts avec de « nouveaux-anciens Crupétois ». Ainsi, à l'instar des familles DRUGMAN et VAN OSSEL, les enfants du docteur DEMANET (ancien propriétaire du moulin GALLOIS) nous ont contacté et souhaitent raconter leurs petits et grands souvenirs des trente (glorieuses) années passées à Crupet durant leur enfance.

Tout cela, avec le support occasionnel de Bernard DACIER, photographe professionnel, est de très bon augure.

Le chemin est donc tracé vers le futur, même si sa direction change parfois pour faire face aux difficultés du moment et à « l'évolution de la société » comme on dit...

En tout état de cause, il n'est pas question d'abandonner le navire après autant d'années, parfois difficiles, mais toujours riches en informations et en échanges. Ce nouveau numéro, très riche et varié, en est la preuve.

**Le Forum**

---

### Si vous désirez recevoir une VERSION IMPRIMÉE du Crup'Échos n° 102

Veuillez nous en informer à l'adresse [info@crupechos.be](mailto:info@crupechos.be).

Ou complétez ce petit formulaire à déposer chez Freddy BERNIER, Rue St-Joseph, 5 à 5332 Crupet



M./M<sup>me</sup> ..... résidant ..... à .....

e-mail : .....@.....

souhaite recevoir une version imprimée de la revue CRUP'ÉCHOS n°102.

Préalablement à la livraison, Crup'Échos s'engage à prendre contact et communiquer le prix du n°102.

## Le potager partagé de Crupet

### Où ?

Il est situé sur une parcelle communale derrière la salle « Crupet 85 » et mis à la disposition par la commune.

### Philosophie :

C'est surtout l'envie de partager un moment autour d'une activité commune. Celle-ci permet de découvrir des personnes que nous n'aurions pas rencontrées par ailleurs. La philosophie du jardin partagé, c'est le partage des compétences, des savoirs autour des semences, de la culture, de la manière de consommer les légumes et les conserver. Notre façon de travailler la terre est respectueuse de l'environnement. Nous n'utilisons pas de pesticides, fongicides, ni insecticides, mais des engrais naturels, la couverture du sol ou le grelinetage. Toutes les décisions sont collectives et sont prises dans le respect, les limites et les potentialités de chacun. On peut ne rien connaître au jardin et y trouver sa place.

### Quand ?

Il y a un moment pour se réunir et travailler ensemble : c'est le samedi matin entre 9h et 12h. Cependant, chacun est libre de travailler au jardin en fonction de ses disponibilités ou de ses envies.

### Pour qui ?

À tous les habitants de Crupet : les enfants (sous la responsabilité des parents), les adolescents, les adultes, les plus âgés... Il suffit de s'acquitter de la somme de 10 € par an et par ménage pour venir partager un moment de papotage, d'écoute bienveillante, de travail et de récolte.

**Pour conclure, les personnes sont présentes au jardin pour partager un savoir, une recette, une manière de cultiver, dans tous les sens du terme, un vivre ensemble**



Pour le jardin partagé,  
**Jean MAILLEN**

## Les plus beaux lieux dits de Crupet, toponymie et cartographie

### 6<sup>e</sup> partie – Jassogne Sud

Le contexte de l'étude des lieux-dits de Crupet, les archives étudiées ainsi que les sources cartographiques ont été décrits dans le numéro 96 de la revue Crup'Échos.

L'ensemble des lieux-dits de Crupet ainsi que leur cartographie seront disponibles au fil des articles sur le site [www.crupechos.be](http://www.crupechos.be) dans la rubrique « Les lieux-dits de Crupet ».



Fig. 1. Lieux-dits de Crupet, zone Jassogne Sud, cartographie P. ANDRÉ, sur base de l'étude de R. GAVRAY, 1936.  
© Image OpenStreetMap 2021.

**JASSOGNE** : djassogne, Jassogne : 1155 (or.) « *Baldunis vero de Jasonje* » *Analectes Hist. ecclés. de Belgique* 24, 1893, p. 198 ; 1155 « *Jasonie* », 1230 « *Jassogne* » Gyss., TW 541; 1311 « *que cheux de Jasongne sartirent de leis ledit boys en aysement dudit ban* » Errera, Pr., p. 265 ; 1497, 1558 « *Jassongne* » (pouillés) *BTD* 23, p. 57 ; 1602 « *frère Martin Gobin cureit dudit Jasoingne* » *TC* 2, f° 31v° ; id. « *des héritaiges de Jassoingne* » id., f° 32r° ; 1612 « *Jassoigne* » Brouwers, *Terriers Namur* 254 ; 1630 « *la cense et appendice dudit Jassoigne* » *TJ* ; 1652 « *frère Gillain de Mollain curé de Jasoignes* » *TCSp* ; 1658 « *le curé de Jasoingne et Durnalle* » *AEJ* ; 1661 « *la grosse et menue disme de Jassoigne* » *AEJ* ; 1731 « *le mayeur de la terre de Jassogne* » *HAV*. — Hameau de Crupet, à l'est du village, composé de deux grosses fermes et de quelques maisons ; siège d'une paroisse et centre d'une ancienne seigneurie du comté de Namur, rattachée par décret impérial à Crupet en 1807 (cf. Crupet 2008, *Un village et des hommes en Condroz namurois*, p. 147-152).

Pour Carnoy (ONCB 351), \*Gadsonia (villa), habitation d'un certain Gadso (Först. I, col. 597), explication faisant appel à un anthroponyme germanique comme souvent. J. Devleeschouwer table par contre sur le fait que, dans les dérivés en -onia, le thème est généralement un nom commun; dans un premier temps (Trois triplets toponymiques en Wallonie, dans *Vox romanica*, Bd 13, 1953-54, pp. 37-39), il avait pensé à une forme romanisée (la romanisation étant postérieure à la sonorisation romane du s intervocalique) de germ. occ. \*gasunnjai, datif-locatif de \*gasunni, collectif de sunu 'fils', signifiant qqch comme "l'établissement, la ferme des fils, la filiale" (traduction germanique des NL Maibe (Schaltin) et Filée

(Goesnes-Jallet). Dans un second temps (BTD 31, 1957, p. 75), il s'est déclaré pour une autre explication, à savoir anc. saxon \*gâsunja, issu de germ. occ. \*gansunnja, accusatif, dérivé de \*gansum, collectif de gans 'oie'. — Cf. J. Herbillon, Notes de toponymie namuroise, n° 199 = GW 61/2, 1985, pp. 70-71. Ces deux essais d'explication ne convainquent guère. Jassogne garde donc encore une partie de son secret.

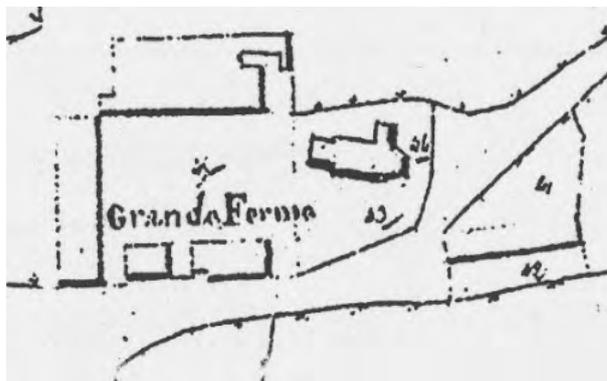


Fig.2. La grande Cense ainsi que la vieille église de Jassogne disparue (à droite). © AÉN, Cadastre primitif 1831.

**GRANDE CENSE** : li cinse di Djassogne : 1674 « à la cense de Jassogne » HAC 1.



Fig. 3. La grande Cense de Jassogne. © V. MANTIA, OTA, 2020.

**LI GRAND CORTI** : li grand corti – Nom donné à la campagne directement au sud de Jassogne, long cortil : 1778 « la partie nommée long cortil » TC 8, f° 237.

**PETITE CENSE** : la petite cense de Jassogne : 1787 « la petite cense de Jassogne » AEJ ; 1796 « Renier Ancion fermier à la petite cense de Jasoigne » DépSM n° 344.

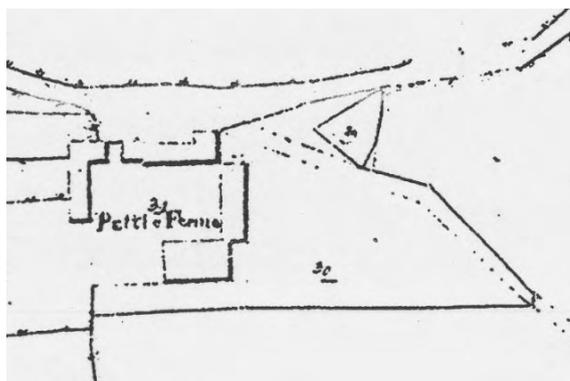


Fig. 4. La petite Cense de Jassogne. © AÉN, Cadastre primitif 1831.

**BOIS DE JASSOGNE** : *li bwès d'jassogne* : 1635 « quelques p. de t. scituées près de la haye de Loup et bois de Jassoigne » ComMa 1 ; 1751 « ceux qui vont à la fourée dans le bois de Jassoigne » FSMi 1 ; 1752 « entre le bois de Jassoigne et le bois de houemont dépendant de Crupet » HAC 2 ; 1868 « un bois au l.d. bois de Jassoigne » Not. Mélot. — En réalité, il a existé deux forêts dénommées « bois de Jassoigne ». La première se situe juste dans le prolongement du bois Prévot (actuellement le bois communal au Nord-Ouest de Lizée) ; voir article *Les plus beaux lieux-dits de Crupet 4<sup>e</sup> partie Lizée*, CE99. La deuxième a été défrichée. Elle se situait entre Houemont et Jassoigne. Sa présence est attestée notamment sur la carte de la juridiction de Jassoigne en 1758 et le cadastre primitif de 1831. Elle descendait au Nord vers la route Crupet-Assesse et au Sud dans le versant du ri de Vesse.

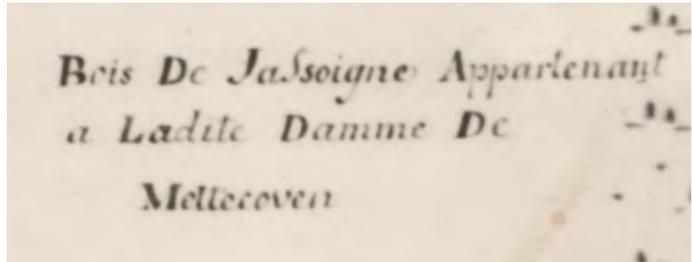


Fig. 5. Confirmation du bois de Jassoigne sur le plan levé à vue, partie du Pourtour de la juridiction de Jassoigne fait par les justiciers de la haute cour dudit Jassoigne en 1758. ©Plan archives J. LAMBERT.

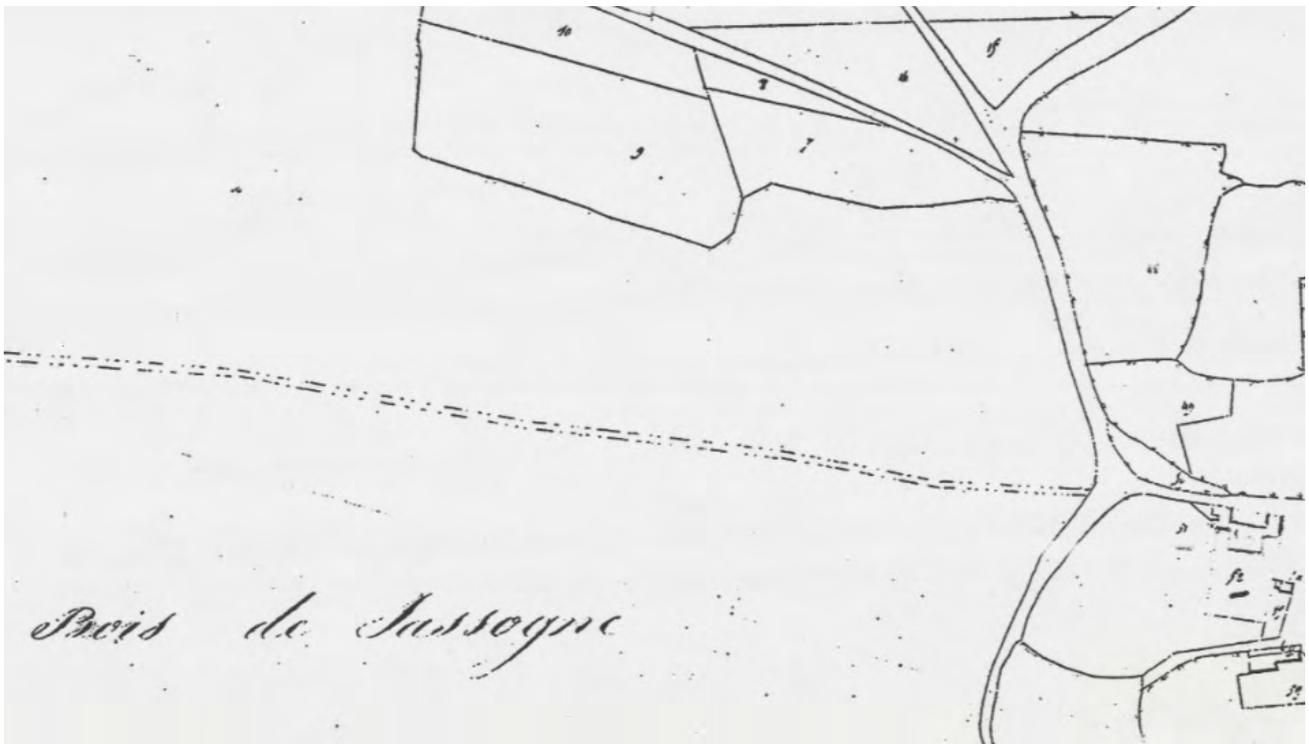


Fig. 6. Bois de Jassoigne, de part et d'autre du chemin de crête en allant vers Houemont. © Cadastre primitif 1831.



Fig. 7. Les traces des aires de fauldes (meules de charbon de bois) dans les champs labourés à l'emplacement de l'ancien bois de Jassoigne. © Vue aérienne Microsoft Bing 2010 (voir CE°90, *Les aires de fauldes de Crupet*).



Fig. 8. Localisation de l'ancien bois de Jassogne sur la carte de Ferraris, 1770. © SPW WalOnMap 2021.

**TIENNE GRANDCHAMPS** : 1831 « *Tienne grand champs* » cad. ; 1868 « *une autre [terre] au l.d. tienne grand champ* » Not. Mélot. – Cf. « *cherchamps* » dont ce pourrait être une déformation (J.-L. Javaux et J. Lambert, 1997).

Il s'agit d'une terre située à droite de la route Insefy-Jassogne, une grande partie de celle-ci est maintenant boisée.

**GRANDCHAMPS ou CHERCHAMPS** : en *cherchamps* : 1672 « *l'héritage nommé Charchamps à Jassogne* » Prot. notariaux n° 980; 1677 « *et allait luy mesme quérir les moulnées au lieu de Jassoigne et en Cherchamps* » Prot. notariaux n° 973. – Lieu-dit habité, situé à proximité de Jassogne, sans doute le long du chemin qui menait à Mianoye, dont on ne connaît que deux mentions ; celles-ci attestent l'existence explicite d'au moins une maison sise « *en Cherchamps* », à la charnière des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Il semble que l'appellation initiale se soit transformée en « *Grandchamps* » (J.-L. Javaux et J. Lambert, 1997). Dans la forêt à environ 500 m de Jassogne sur l'ancienne route reliant Mianoye, il existe des micro-reliefs et des anomalies de végétation sans doute liés à Cherchamps. En effet, il est prouvé que les écosystèmes forestiers gardent une mémoire à très long terme des transformations qu'ils ont subies notamment les occupations antiques.



Fig. 9. Le tienne Grandchamps. © AÉN, Cadastre primitif 1831.



Fig. 10. Oratoire "récent" dans la forêt en Cherchamps ou Grandchamps. © P. ANDRÉ, 2021.

**SU PARADIS** : 1661 « À sçavoir sur celles venant dudit Abbaye quy sont scitué sur paradis et nayvieu jurisdiction dudit Jassoigne » AEJ ; 1700 « entrant dans le fond de la bouchaille du coté vers paradis » TSp 26 ; 1831 « Paradis » cad. ; 1868 « une terre au l.d. paradis » Not. Mélot. *al tête di paradis* – Sur Jassogne, à l'est du Grand corti.

En toponymie, le terme *paradis* peut désigner divers endroits : un point culminant, un endroit agréable, un lieu éloigné, un cimetière, un champ d'équarrissage, cf. J. Herbillon, *Notes de toponymie namuroise*, n° 23, p. 35-37 = GW 48/3, 1972, pp. 106-8. Il s'agit ici de la zone éloignée qui culmine à plus de 300m d'altitude à l'est de Jassogne.

**CAHOTY** : **fond de cahoty** : 1661 « joindant lesdites novalles de soleil levant scitué au fond de cahoty montant à un hes(se), et du hes au pon du vivy de Seton (...); montant droit iusques à la comune d'Assesse au fond dudit cahoty » AEJ.— À la limite entre Jassogne et Assesse.— Il s'agit d'un toponyme issu du nom d'un individu, cf. 1588 « (...) nous at esté montré certain lieu où l'on at parcidevant environ 36 ans aura fait exécution par le Seigneur et officier dudit Wavremont d'unq nommé Jehan Senzo, alias Caha ou Cahottier, qui fut pendu a ung gibet illecq érigé » Éch. Assesse 4, f. 10v° (communication de Jacques Lambert historien local). Le nom propre est un nom de métier, fabricant de "cahottes" ou bateaux de Meuse.

Le **cahoty** est donc le surnom d'un homme pendu au gibet à la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle par la haute cour du seigneur de Wavremont. Ce gibet a été érigé sur les hauteurs entre Assesse et Jassogne en face de Wavremont à l'écart pour les odeurs mais sur un point culminant afin d'exposer le corps du supplicié dévorés par les corvidés à la vue des passants. Cet événement a fortement marqué l'imaginaire collectif car la zone est devenue un lieu-dit et une rue. Tout comme à la limite de Sart Bernard et Wierde, le lieu-dit « Barabbas » où il existait une potence. Lieu-dit et rue qui portent également le nom d'un pendu à cet endroit à la même époque.



Fig. 11. Le gibet ou potence  
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Gibet>

**AL BOUCHAYE** : *al bouchaye, la Bouchaille* : 1676 « un fresne sur la lisiere de la Bouchaille » HAC 1 ; 1700 « De là nous sommes transportés entre la bouchaille et l'étang depuis et comprin la digue (...), d'autre costé audit estang et au bois dit la bouchaille » TSp 26 ; 1788 « quantité de portions de ramettes dans le bois nommé la bouchaye jurisdiction dudit Jassoigne » Not. Charlot 1 ; 1831 « Bouchée » cad. ; 1868 « un bois au l.d. bouchée » Not. Mélot. — Bois situé le long du ri de Vesse, à l'est d'Insefy.

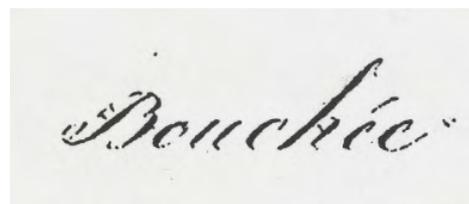


Fig. 12. La graphie de la zone Al Bouchaye.  
 © AÉN, Cadastre primitif 1831

Bois de la bouchaille : 1700 « en chariant passé longtemps les charbons procédans du bois de la bouchaille » TSp 26. — Littéralement "buisaille", dérivé collectif en -aille du thème bouch- de bouchon 'buisson', très fréquent en toponymie wallonne.

Jean GERMAIN

Pascal ANDRÉ (cartographie et localisation)

## 4 éoliennes ASPIRAVI dans la ligne de vue remarquable n°11 du PIP (Périmètre d'Intérêt Paysager) de Maillen-Crupet, aux lieux-dits « Su Paradis, Cahoty et E Neveu » ?

Il est indéniable que les campagnes de Jassogne, Mière, Lizée, Vovessenne, Baives, Ivoy, Coux, Ronchinne et Crupet forment un site d'intérêt paysager exceptionnel. C'est d'ailleurs pour cette reconnaissance que la zone a été déclarée Périmètre d'Intérêt Paysager PIP de Maillen-Crupet.

L'ensemble du site, et plus spécialement la ligne de vue remarquable n°11, fait l'objet d'une demande d'implantation de 4 éoliennes par la société ASPIRAVI. En effet, elle a déposé en février 2019 un dossier pour implanter dans un premier temps 4 éoliennes de 180 mètres de haut, dont deux à Ouest de l'autoroute A4-E411 dans le PIP de Maillen-Crupet.

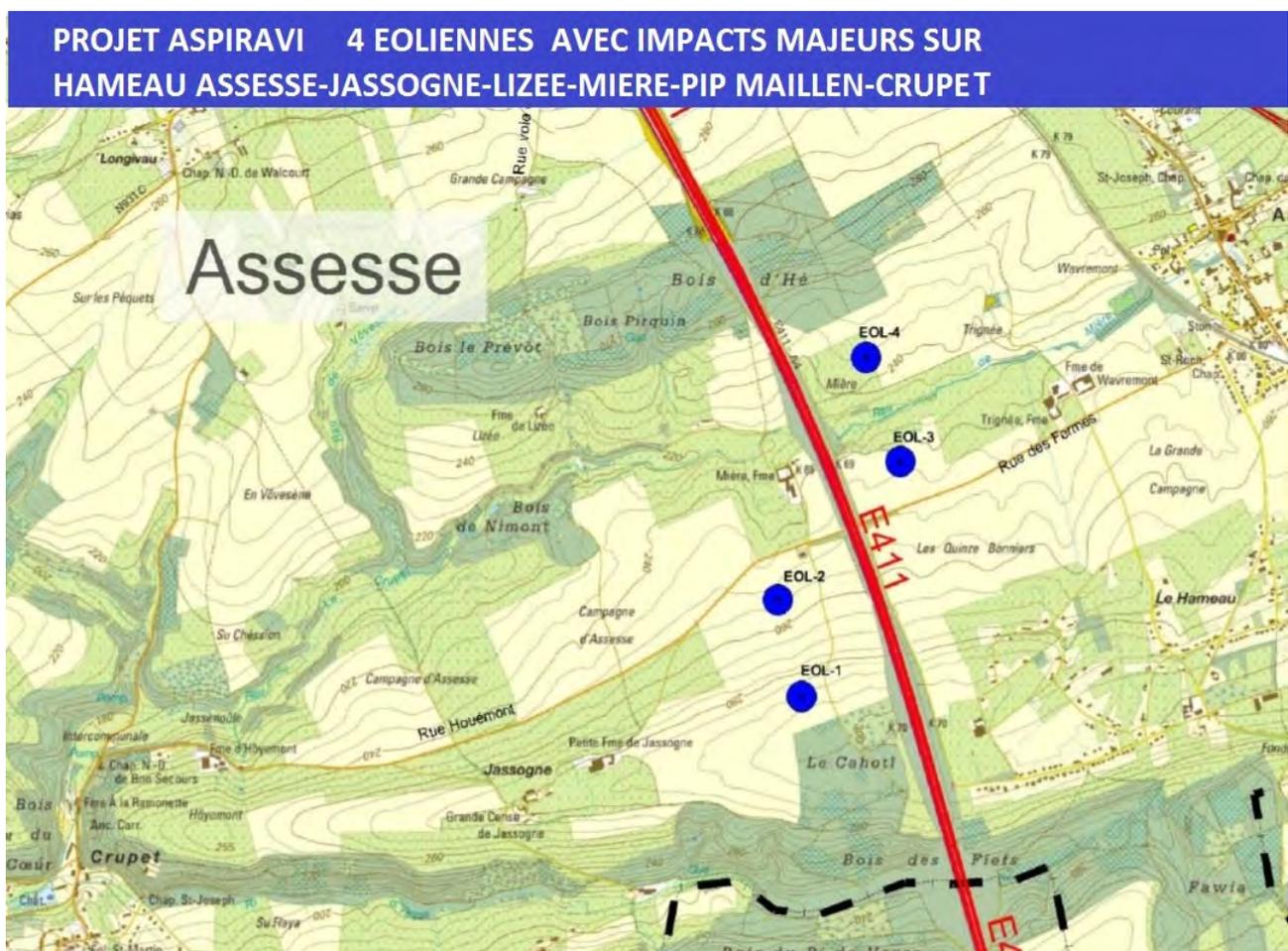


Fig. 1. Carte du projet d'implantation des 4 premières éoliennes de la société ASPIRAVI. © ASPIRAVI février 2019.

L'étude d'incidence ainsi que l'enquête publique devraient être déposées prochainement.

Nous laissons nos lecteurs et les autorités communales/régionales se forger une opinion sur la pertinence de telles implantations dans un des plus beaux sites d'intérêt paysager entre Namur et Ciney.

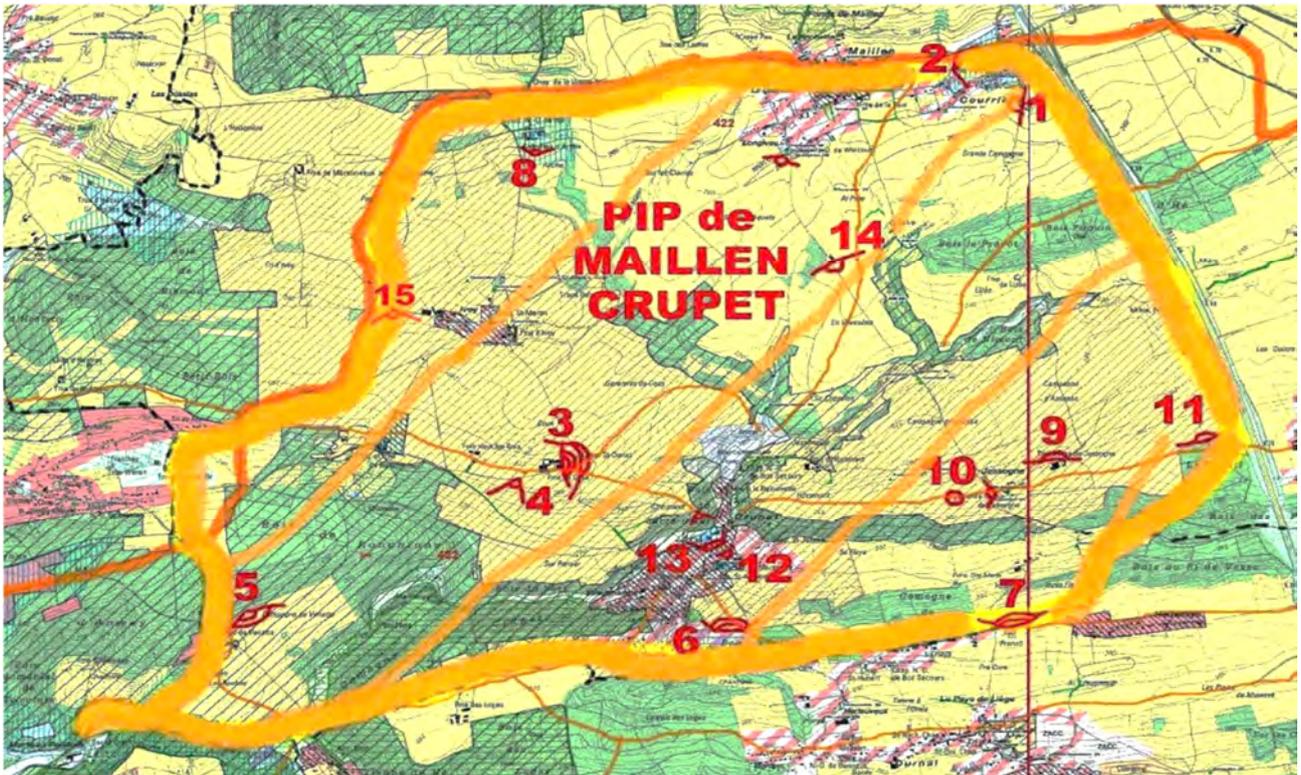


Fig.2. Le PIP de Maillen-Crupet. Portez attention aux points de vue 9, 10 et 11. © SPW.



Fig. 3. Simulation de l'impact éolien depuis Jassogne vers Assesse. © P. ANDRÉ, 2021.

**LIGNE DE VUE REMARQUABLE D'INTERET COMMUNAL PIP N°11  
DEPUIS LE CAHOTY VERS MIERE-LIZEE-IVOY-COUX MARS 2021**



Fig. 4. Simulation de l'impact éolien depuis la ligne de vue remarquable n°11 du PIP. © P. ANDRÉ, 2021.

Le tableau qui suit présente des lieux assez connus de Crupet avec leur altitude et la distance par rapport à l'éolienne EOL1, dont les caractéristiques sont 180 m de hauteur, 120 m de diamètre des 3 rotors et 60 m de longueur de pale.

Ce tableau est présenté ensuite ci-dessous sous forme de graphique à l'échelle avec en abscisse la distance et en ordonnée l'altitude. Le graphique permet de faire une simulation assez précise du champ de vision de l'éolienne EOL1 du plateau des Loges, de la place de l'église, de la rue d'Insefy et Jassogne.

Ce graphe tient compte de la cime des arbres des forêts entre Crupet et le Cahoty.

Endroits	Point N°	Distance (km)	Altitude (km)
Plateau des Loges	1	0	0,27
Rouard-Couvreur	2	0,45	0,225
Eglise	3	0,9	0,2
Rue d'Inzefy	4	1,3	0,2
Lisière Bois Van Hopplynus	5	2,1	0,26
Cîmes des arbres idem	6	2,1	0,275
Jassogne	7	2,7	0,28
Eolienne EO1 Niv terrain	8	3,6	0,29
Eolienne EO1 Sommet 180m	9	3,6	0,47
VUE DE L'EGLISE			
VUE RUE D'INZEFY			

Fig. 5. Tableau des endroits caractéristiques de Crupet avec altitude et distance par rapport à l'éolienne EO1 ASPIRAVI.  
© F. BERNIER 2021.

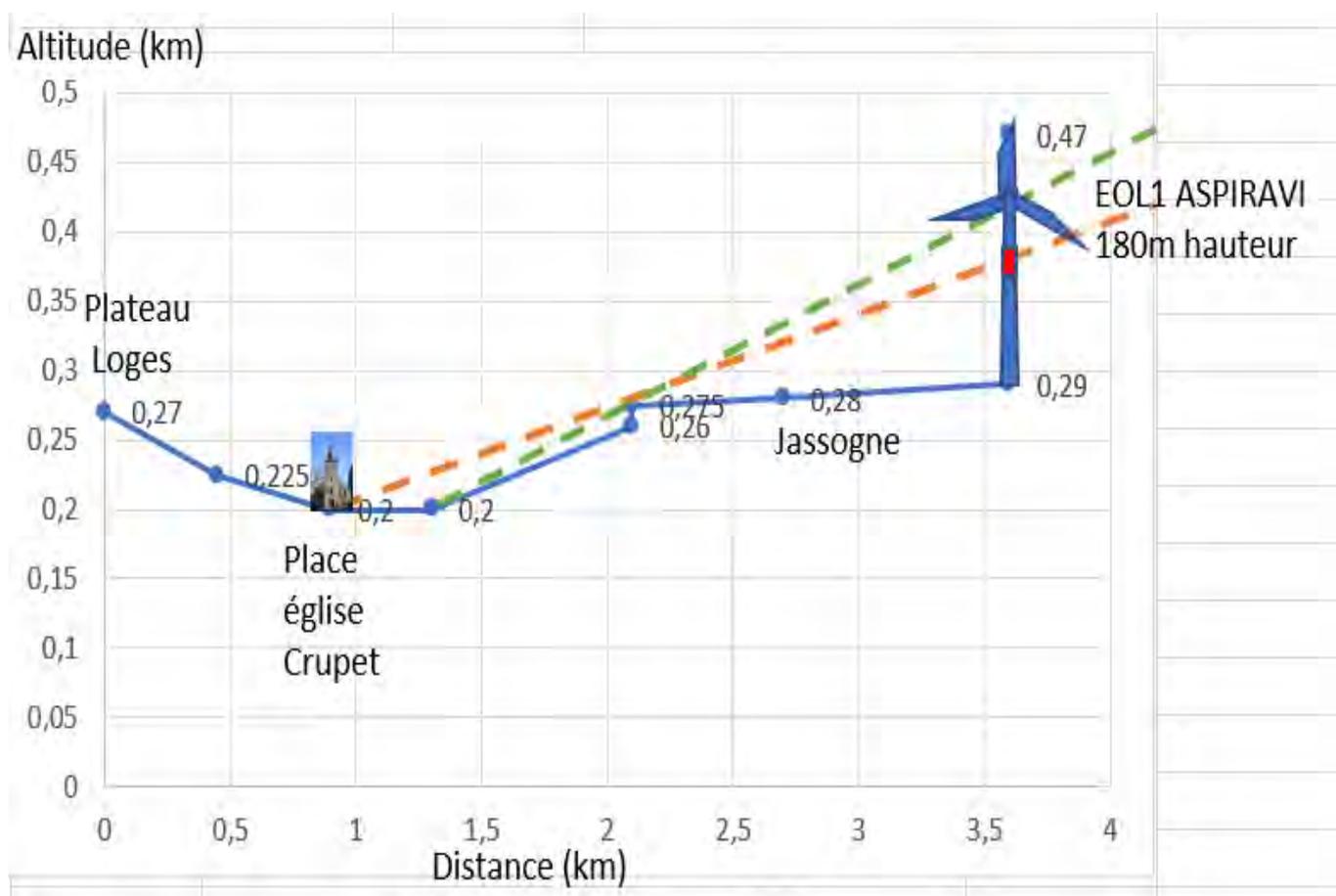


Fig. 6. Graphique présentant les données du tableau des endroits caractéristiques de Crupet avec altitude et distance par rapport à l'éolienne EOL1 ainsi que les champs de vision depuis la place de l'église et la rue d'Inzefy. © F. BERNIER, 2021.

Pascal ANDRÉ

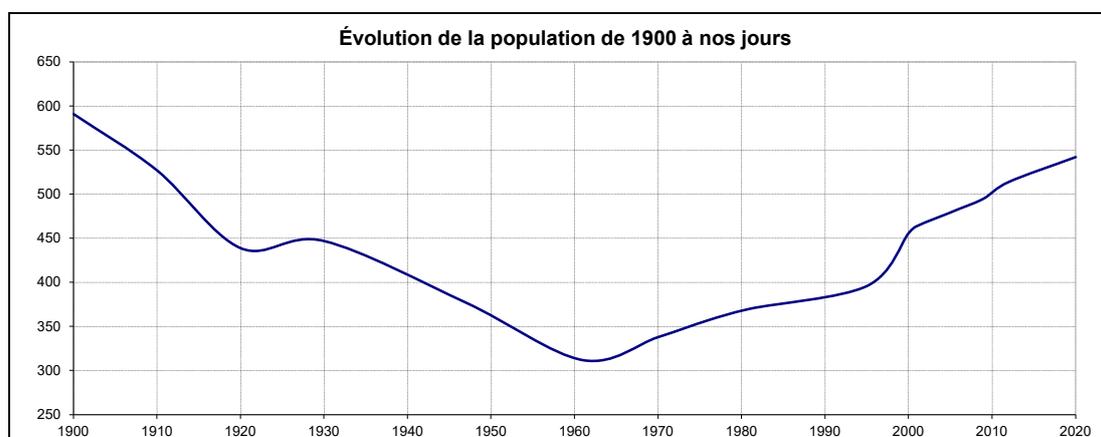
## Statistiques de population

Il y a quelques années, nous avions l'habitude de présenter une statistique de la population crupétoise. Il était temps d'actualiser, la dernière remontant au 31 décembre 2012 (Crup'Échos 86, p. 29). À cette date, Crupet comptait 514 habitants, soit 258 hommes et 256 femmes.

Au **31 décembre 2020**, nous étions 255 hommes et 287 femmes, soit **542** au total. Il faut remonter plus de cent ans en arrière pour retrouver une population aussi importante, le maximum datant de 1880 avec 643 habitants. On observe ainsi une progression de 5,4 % en 8 ans. Il y a sans doute un lien à faire avec les articles « *Ils s'investissent ...* » de Christine MOREAUX. Notons que cette **augmentation** est uniquement **féminine**, le nombre d'hommes ayant même très légèrement diminué (hommes : - 1,1 % / femmes : + 12,1 %).

Quant à notre jeunesse (129 individus de moins de 19 ans), elle représente 23,8 % de la population. C'est un peu plus qu'en 2012, où la tranche d'âge des moins de 20 ans (donc légèrement plus large) correspondait à 23,3 % de la population. Ces 129 jeunes Crupétois sont répartis comme suit :

- 91 enfants de moins de 12 ans (46 garçons et 40 filles) ;
- 43 jeunes gens de 12 à 18 ans (19 adolescents et 24 adolescentes).



Hugues LABAR



### RÉPAR-CUIR

Rue St Joseph, 9 - 5332 CRUPET  
083 69 96 82

Vêtements, cuir daim - skaï - mouton retourné, ...  
Technique spéciale de vulcanisation sur cuir lisse,  
réparation de déchirures, trous, griffes, brûlures, ...

### CORDONNERIE

Chaussures, sacs, vestes en cuir, ...

CERTIFIÉ PARABOT et AMBIORIX

Membre de la Fédération nationale de la chaussure

Rue Léopold, 4 - 5500 DINANT  
0474 39 99 13

**TECHNIQUE SPÉCIALE DE VULCANISATION**

## Souvenirs d'enfance à Crupet

Dans le précédent numéro de Crup'Échos, nous vous avons raconté les souvenirs de la famille DRUGMAND. Nous poursuivons cette fois avec ceux de Marc VAN OSSEL.

*Voilà 65 ans, je fis la connaissance de Crupet sans me douter de ce que ce village signifierait dans ma vie. J'avais 9 ans et étais invité chez des amis de mes parents.*

*Deux ans plus tard, en 1958, mes parents ont acheté la belle et ancienne demeure du médecin au numéro 4 de la rue de Messe. Cette maison, date de 1761. Plus tard ils allaient acheter les maisons et terrains voisins. La maison du « médecin » Delfosse était devenue la maison du pharmacien Delfosse, son neveu. J'ai logé pendant des années dans l'ancienne pharmacie dont les meubles magnifiques, malheureusement vendus avant que nous devenions propriétaires, ont été acquis par un pharmacien d'Uccle à notre grand regret. Cela dit, nous avons trouvé dans les greniers de nombreuses caisses contenant de beaux flacons de pharmacie en verre soufflé, que nous avons conservés, souvent avec leur contenu. La propriété contenait une grange-écurie en torchis et un four à pain. Ces bâtiments ont été largement transformés par les nouveaux propriétaires.*

*A cette époque la rue de Messe n'était qu'un chemin non pavé, sans égouts, et nous avons une vieille voisine, Julia, qui vivait seule dans une pièce d'une toute petite maison, sans sanitaires... Elle savait tout ce qu'il se passait à Crupet et rue de Messe...*

*C'est à Crupet que j'ai rencontré mon épouse, Françoise, dont les parents passaient l'été à Rostenne, au-dessus de Bouvignes. Nous avons une amie commune, Annette Simon, qui me la présenta... à vélo lors d'une excursion. Ce fut un coup de foudre immédiat et nous venons de fêter nos noces d'or... La famille Simon avait acheté la ferme Daffe, rue Basse. Nos familles sont restées très proches jusqu'à aujourd'hui et Annette, religieuse dans un ordre espagnol, a vécu en mission pendant un demi-siècle au centre du Congo.*



Fig. 1 & 2. Le donjon et la rue de Messe sous la neige, en février 1969. © Collection M. VAN OSSEL.

*Dans les années soixante, il y avait encore plusieurs fermes dans le centre du village et nous allions souvent à la ferme de la famille Lotin sur la place de l'église (ex ferme Chiliade). On y trouvait encore un magasin Delhaize Le Lion en face de la place du jeu de balle, une distillerie exploitée par Monsieur Franco, une épicerie tenue par son épouse au coin de la rue de Messe et de la rue Haute, une épicerie rue Basse, tenue par madame Hubech, et une boulangerie-restaurant « L'auberge de la Vallée » en face du château. Nous étions très gâtés d'avoir tous ces commerces à proximité ! Pas besoin de faire des kilomètres.*

*Nous pouvions aller saluer les Van Lommel à Inséfy en empruntant un sentier le long du Ry de Vesse où j'allais pêcher la truite avec un de mes frères. Le gué permettant de traverser ce dernier au lieu-dit Saint-Joseph était un endroit merveilleux entouré de belles prairies, là où aujourd'hui on a beaucoup construit. J'y ai organisé des camps scouts bucoliques.*

*J'adorais courir les bois à la recherche de chevreuils ou sangliers, seul ou avec mes frères. Ma passion pour la nature y trouve son origine.*



*J'adorais traverser le bois des Loges jusqu'au Bocq ou aller jusqu'à Mianoye ou encore Ronchinne, Ivoy, le château d'Arche et une ancienne chapelle abandonnée dans le bois d'Arche où nous allions dormir à même le sol pour observer les chevreuils au lever du soleil. J'ai aussi un souvenir de la ferme des Loges où j'allais donner un coup de main pour la fenaison ou poser le tarmac.*

*Mes parents, qui ont connu beaucoup de joies à Crupet pendant près d'un demi-siècle, reposent dans la nouvelle partie du cimetière.*

Fig. 3. Les époux Arthur VAN OSSEL (1919-2006) et Francine MARQUET (1921-2008).

© Collection M. VAN OSSEL.

Marc VAN OSSEL

# Le Pachis



**TAVERNE  
RESTAURANT**

FERMÉ LE LUNDI

Rue Haute, 8 - 5332 CRUPET - Tél.: 083 68 99 10

# JardiSart

**PÉPINIÈRES - JARDINERIE  
ARCHITECTE & CRÉATION  
DE JARDINS**

Chaussée N.IV, 25  
5330 SART-BERNARD

☎ 081 40 01 84

[www.jardisart.be](http://www.jardisart.be)

## Artistes peintres et la maison forte de Crupet

### Madeleine GARCEAU et Anne-Marie DESCLÉE

En 2020, le hasard a voulu, lors de la rédaction de notre ouvrage sur « La maison forte de Crupet », que nous découvrions l'existence d'un tableau peint par une artiste professionnelle québécoise, Madeleine GARCEAU<sup>1</sup>, dont les grands-parents étaient natifs de Crupet.

En effet, son grand-père, Auguste Victor Joseph TRUSSART (1845-1916) est né à Crupet, fils posthume du meunier Maximilien Augustin TRUSSART. Il était le neveu de Rémy DELVOSAL, fermier exploitant de la ferme de Venatte de 1857 à 1876, qui d'ailleurs déclara sa naissance à l'état civil. Auguste TRUSSART aidait régulièrement son oncle. Par la suite, il est devenu régisseur du château de Noisy (Celles), lequel fut démoli en 2017. Avec sa femme Louise MATAGNE, ils ont traversé l'Atlantique trois fois et se sont installés au Canada dans la région de Grand'Mère vers 1900. Leur petite-fille, Madeleine GARCEAU, grande amatrice de la nature, fille de Maria TRUSSART et Philippe HOUDE, a peint des scènes de Crupet sur place en 1992, 1996 et 1999 lors de ses voyages vers la Belgique. Elle peint toujours et expose régulièrement au Canada, en Belgique et d'autres pays. Ses œuvres font partie de nombreuses collections privées en France, Belgique, Allemagne et Grèce.



Fig. 1. Huile sur toile « La maison forte de Crupet avant restauration ».  
© M. GARCEAU

Nous vous présentons également une très belle aquarelle de la maison forte de Crupet après restauration, signée Anne-Marie DESCLÉE, une artiste peintre de la région namuroise.

Ces peintures sont visibles sur le site [crupechos.be](http://crupechos.be), dans la nouvelle rubrique « Peintures ».

Si vous peignez, n'hésitez pas à nous faire parvenir des photos de vos œuvres en lien avec Crupet.

**Pascal ANDRÉ**



Fig. 2. Aquarelle « Le donjon de Crupet après restauration ».  
© A.-M. DESCLÉE, 2020.

<sup>1</sup> J.-L. JAVAUX, P. ANDRÉ, F. BERNIER & H. LABAR (dir), *La maison forte de Crupet chantier de restauration 2016-2020*, Art Research Institute, 2020, p. 7.

## 1807 : double meurtre à Herlevaux

Récemment, la lecture d'un livre de Marc RONVAUX a suscité ma curiosité. Dans le chapitre consacré à la période française<sup>1</sup>, il évoque l'exécution en 1807 de quatre membres de la famille MASSART, originaire de Spontin<sup>2</sup>. En cherchant un peu, je découvre que les faits concernent Herlevaux, à un jet de pierre des limites de Crupet. Roger COCHART<sup>3</sup> m'en apprend un peu plus, mais son texte est imprécis – on ne comprend pas vraiment qui a été tué – et est basé essentiellement sur un témoignage oral, transmis de génération en génération. Ainsi naît un article du Crup'Échos ... qui corrige un peu l'histoire habituellement rapportée.

### Les lieux

Le hameau d'Herlevaux est situé à l'Ouest de Durnal, en contrebas de la route menant à Crupet, sur un versant assez raide exposé au Nord. Jusqu'en 1850, année de création de la commune de Durnal, le hameau dépendait de Spontin.

Le nom dériverait d'un nom propre germanique, sans doute *Her(i)lo*, accolé du suffixe *-vau*, *-val*, faisant référence à la topographie des lieux<sup>4</sup>. L'orthographe évolue au cours du temps, avec ou sans *H* initial et une variation du suffixe : *Erlevaulx*, *Erleuval*, *Herlevaulx*, *Herleuveau*, ... Une des premières mentions date de 1559 « *unne maison, graingne (...) séans ondit lieu d'erlevaulx joindant vers Namur à bois derbois* »<sup>5</sup>.

En 1806, Herlevaux compte une quinzaine de maisons<sup>6</sup> ; en 1833 on en compte 24<sup>7</sup>.

Au Sud, un sentier montant vers la rue Bonny d'Au Ban est nommé *tienne Massart* (Fig. 4). Cette appellation daterait du début du XIX<sup>e</sup> siècle, en lien avec les événements qui vont suivre. Au Nord de ce sentier, un coin de terre s'appelle toujours le *cortil Massart*<sup>8</sup>.

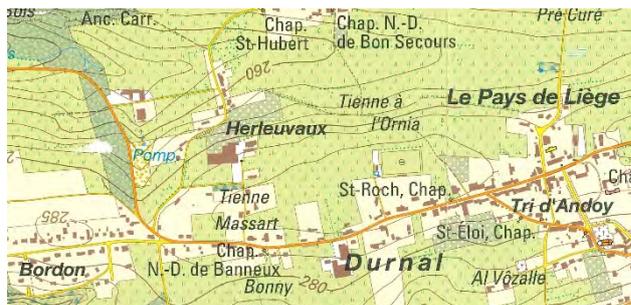


Fig. 1. Carte de Ferraris, 1777. © [geoportail.wallonie.be/catalogue-cartes](http://geoportail.wallonie.be/catalogue-cartes).

Fig. 2. Plan géométrique de la commune de Spontin, 1806. © AÉN, *Plans manuscrits 1796-1835*, n°181 Spontin.

Fig. 3. Atlas des voiries vicinales, 1841. © [geoportail.wallonie.be/catalogue-cartes](http://geoportail.wallonie.be/catalogue-cartes).

Fig. 4. Carte topographique au 1/10.000, 2002. © IGN, carte 53/4 Nord, Crupet.

<sup>1</sup> RONVAUX M., *Une histoire du Namurois. Tome 3 : L'Époque contemporaine*, Namur, 2016, p. 25-26.

<sup>2</sup> Comme expliqué en fin d'article, cette famille MASSART n'est absolument pas liée à celle vivant actuellement à Crupet : à l'époque des faits, les ancêtres de ces derniers résidaient dans la région de Beauraing.

<sup>3</sup> COCHART R., *Durnal. Archives et mémoire collective*, Durnal, 1992, pp. 383-385.

<sup>4</sup> GERMAIN J. & GENETTE L., *Toponymie de Spontin et de Durnal (Mémoires CTD, 24)*, Liège, 2005, pp. 180-181.

<sup>5</sup> AÉN, *Échevinages*, n°7454 Registre aux transports 1555-1561.

<sup>6</sup> AÉN, *Plans manuscrits 1796-1835*, n°181 Spontin 1806

<sup>7</sup> AÉN, *Cadastre de la Province de Namur (1<sup>er</sup> fonds)*, n°492 Spontin 1833.

<sup>8</sup> COCHART R., op. cit.

## Les victimes

La famille HONTOIR, propriétaire de la ferme de Herlevaux au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, semble être relativement aisée. Les aïeux, Gilles HONTOIR et Anne FAULDEUR, sont originaires de Crupet. En 1733, leur plus jeune fils, Jean, épouse Marguerite DAFFE, fille de Pierre DAFFE et Marguerite DORINIAT, également de Crupet.

Le couple HONTOIR-DAFFE aura six enfants, les deux derniers étant Marie Jeanne<sup>1</sup> et Gilles. Sur base des actes de baptême, d'abord à Crupet, puis à Spontin, on doit considérer que la famille a emménagé à Herlevaux en 1738 ou 1739<sup>2</sup>. Il s'agissait en quelque sorte d'un retour aux sources, Jean HAVELANGE, un arrière-grand-père de Jean HONTOIR, habitant déjà à Herlevaux au début du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1787, à la mort de leur mère, Gilles et Marie Jeanne HONTOIR reprennent la ferme à eux deux ; Marguerite, leur sœur hérite d'une maison et de terrains à Crupet, tandis que Jeanne Joseph, la cadette, reçoit 350 écus d'or<sup>3</sup>. Cela signifie donc que la ferme de Herlevaux est estimée à 700 écus d'or !

Marie Jeanne HONTOIR sera l'une des deux victimes. En 1787, à Spontin, quelques semaines avant le décès de sa mère, elle avait épousé Paul Joseph CORBEAUX<sup>4</sup>. Il est dit manœuvre, vivant alors chez sa mère à Purnode. Contrairement à ce que sa profession laisserait supposer, il semble relativement instruit si on en juge à la qualité de sa signature. Le témoin de Marie Jeanne est son frère Gilles, dont on va aussi reparler.

Paul Joseph CORBEAUX sera la seconde victime. Le lieu d'origine de son père, Noël, n'a pas été identifié, il est juste établi qu'il habitait déjà à Purnode en 1725 (premier mariage). À son mariage, Paul Joseph est accompagné de son frère Jean Joseph, jardinier à Yvoir.

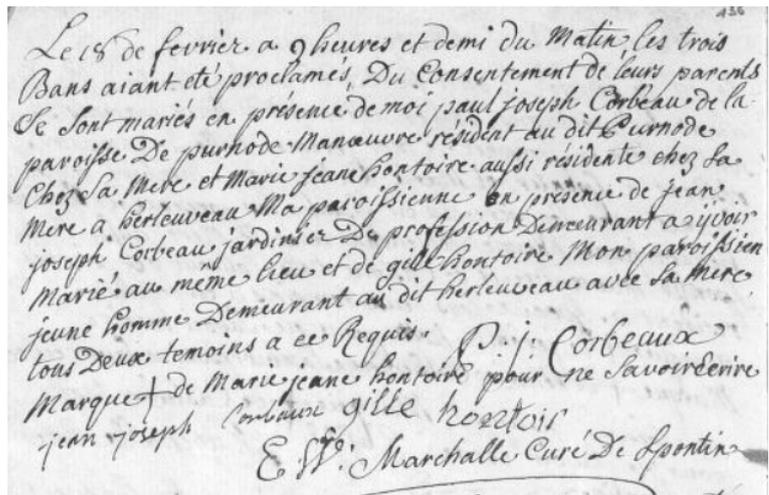


Fig. 5. Acte de mariage de Paul Joseph CORBEAUX et Marie Jeanne HONTOIR.  
© RP Spontin, 18.02.1787.

## Les meurtriers

La famille MASSART habite également à Herlevaux, à quelques dizaines de mètres de la ferme HONTOIR. Le père, Jean Joseph, y est né à en 1751, ses parents étant Jean MASSART et Marie Joseph CHARLOT<sup>5</sup>. En 1774, Jean Joseph épouse Marie Joseph THIACK<sup>6</sup>, originaire d'Évrehailles, qui lui donnera sept fils et une fille<sup>7</sup>. Notons que Gilles HONTOIR est témoin à leur mariage, ce qui laisse supposer qu'à l'époque ils étaient proches.

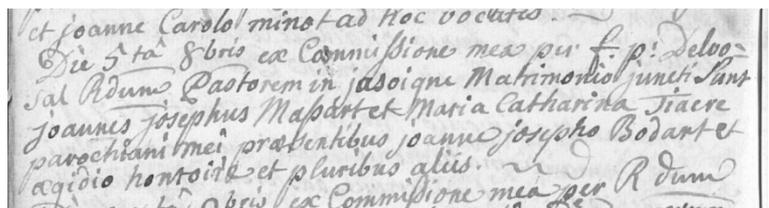


Fig. 6. Acte de mariage de Jean Joseph MASSART et Marie Joseph THIACK.  
© RP Spontin, 05.10.1774.

Les MASSART semblent aussi moins fortunés que les HONTOIR ; au baptême de Jean Charles, en 1783, le curé de Spontin précise que les parents sont « tous deux du petit peuple », et la marraine « aussi du commun peuple ». Selon les divers documents consultés, ils sont soit journaliers, ouvriers d'août ou manœuvres.

<sup>1</sup> Selon son acte de décès, son père se prénomme Gilles. Confusion avec son frère ou son grand-père ?

<sup>2</sup> La cadette, Marguerite, est baptisée à Crupet le 15.06.1736. Le 3<sup>e</sup> enfant, Jeanne Joseph, l'est également le 10.01.1740, mais l'acte est retranscrit dans le registre paroissial de Spontin, donc les parents dépendaient déjà de cette paroisse.

<sup>3</sup> AÉN, *Notariat*, n°4763, Notaire CHARLOT 1786-1791.

<sup>4</sup> Les registres paroissiaux proposent plusieurs variantes : CORBEAU, CORBEAUX ou CORBAUX.

<sup>5</sup> Selon l'acte de décès de Jean Joseph, sa mère s'appelait Marie PARENT, qui était en fait sa belle-mère ! Cette note et celle plus haut (n°1) mettent en évidence le caractère parfois approximatif des actes d'état civil de l'époque.

<sup>6</sup> On trouve aussi les orthographes TIACK, TIACRE ou TIACQ.

<sup>7</sup> Le fils aîné, Hubert Joseph, né rapidement après le mariage de ses parents, a été baptisé à Crupet en 1775.

Au moment des faits, quatre fils vivent encore avec leurs parents. Les listes de conscription fournissent quelques informations sur eux :

- Martin Joseph (°1780) ;
- Jean Charles (°1783), conscrit de l'An XII (1803-1804), manoeuvre, 1,61 m, fut réformé<sup>1</sup> ;
- Jean Joseph (°1785), levée de l'An XIV, journalier, 1,59 m, fut également réformé<sup>2</sup> ;
- Charles Joseph (°1787), conscrit de 1807, journalier, 1,64 m, fut mis au dépôt<sup>3</sup>.

### Les faits

Malheureusement, comme pour de nombreux autres procès d'assises de la période française, les pièces de procédure sont perdues. Heureusement, le registre avec la transcription du jugement a été conservé, de sorte que l'acte d'accusation du 15 juillet 1807 suffit amplement à comprendre ce qui s'est passé<sup>4</sup>.

*« Le six dudit mois de mars dernier, vers sept heures ou sept heures et demie du soir, Paul Corbeaux, Anne Joseph Hontoir<sup>5</sup>, son épouse, et Gilles Hontoir, frère de cette dernière, tout trois cultivateurs, demeurant ensemble audit Erleuvaux, étant à se chauffer après souper autour de leur feu, un individu ayant le visage noirci, ou couvert d'un crêpe noir, entra brusquement et sans mot dire dans leur maison, dont la porte n'était pas fermée à la clef, et à grands coups d'un bâton ferré dont il était armé, assomma lesdits Paul Corbeaux et Anne Joseph Hontoir. Il était suivi de trois autres individus qui entrèrent un instant après lui, aussi armés de bâtons ferrés, tous quatre se mirent à frapper sur Gilles Hontoir, et ils ne se retirèrent que lorsqu'ils crurent l'avoir aussi assommé, comme l'étaient Paul Corbeaux et son épouse. Ce malheureux n'avait été qu'étourdi des coups qu'il avait reçus, il revint à lui et alla se mettre sur son lit qui était placé dans une chambre attenante à celle où s'était passée cette scène de carnage. Durant la matinée du lendemain, il fit de vains efforts pour se lever, les forces lui manquaient et ce ne fut que vers trois heures de l'après midi qu'il en recouvra assez pour aller, en traversant la place où les cadavres de sa sœur et de son beau frère étaient étendus, annoncer dans le voisinage l'horrible événement qui était arrivé.*

*Les habitants du hameau se portèrent en foule à la maison de Paul Corbeaux, et virent que le récit que leur faisait Gilles Hontoir n'était malheureusement que trop vrai ; d'autres s'empressèrent de donner à celui-ci, dans une maison voisine où il était retiré, les secours que son état exigeait ; on appela un officier de santé qui visita et pansa ses blessures.*

*Le lendemain, le magistrat de Sûreté s'étant rendu sur les lieux, fit procéder à la visite des cadavres de Paul Corbeaux et Anne Joseph Hontoir, et à la recherche des causes de leur mort, il fut reconnu 1° que Paul Corbeaux avait à la tête deux blessures, l'une à la partie postérieure supérieure, un peu latérale gauche, avec fracture de l'occipital ; l'autre sur le pariétal gauche, se bornant aux thégumens et sans lésion de l'os, elles étaient toutes deux mortelles et avaient été faites avec un instrument contondant 2° que Anne Joseph Hontoir avait pareillement à la tête deux blessures mortelles, qui parurent à l'officier de santé avoir été faites avec un instrument tranchant ; l'une était située sur le pariétal gauche avec fracture de l'os ; la seconde sur la partie supérieure moyenne de l'occipital, sans lésion de l'os.*

*Procédant ensuite à la visite des blessures de Gilles Hontoir, l'officier reconnut 1° qu'il en avait une au pariétal gauche avec fracture de l'os dans sa partie inférieure, que quoique grave, elle n'était pas mortelle, et qu'elle avait été faite aussi avec un instrument tranchant 2° qu'il en avait une non dangereuse à la lèvre s'étendant jusqu'à l'aile du nez 3° qu'il avait plusieurs playes légères sur diverses parties de la tête, et 4° qu'il avait la main gauche brûlée avec perte entière des thégumens.*

*Aussitôt que le bruit de ce massacre fut répandu dans Erleuvaux, Durnal, Spontin, les communes environnantes, toutes les voix se réunirent pour en accuser la famille Massart. Cette famille habite une maison située à peu de distance de celle des assassinés, elle en est la plus voisine du côté de l'ouest, les deux jardins et vergers sont contigus l'un à l'autre, et ne sont séparés que par une petite haye vive. Les Massart sont au nombre de huit, savoir, le père, la mère, et ses six fils, dont le plus jeune a vingt ans ; les deux plus âgés sont absents depuis quelques années ; l'un est on sait où, l'autre, qui porte le nom de Jean Lambert, est un conscrit fuyard condamné à passer aux colonies, il fait présentement partie d'un dépôt colonial, stationné aux Isles St Marcou, sur les côtes du département de la Manche.*

*Tous les individus qui composent cette famille passent pour des brigands, capables de tous les crimes, et l'opinion publique à cet égard se justifie par tous les détails contenus dans l'information faite à leur charge. Ils avaient voué une haine implacable à Paul Corbeaux, à sa femme et à son beau frère. Cette haine dont l'existence et les motifs sont constatés par l'instruction, et presque avérée par la femme Massart, fut portée à son comble par suite de l'événement dont voici l'exposé.*

*Jean Lambert Massart, de qui il vient d'être parlé, ayant déserté du 13<sup>e</sup> régiment de Dragons, était venu se réfugier à Erleuvaux chez son père, et dans les environs. Le neuf ventôse an 13 / 28 février 1805 / vers six à sept heures du soir, il*

<sup>1</sup> AÉN, Milice nationale, n°1422, Tableau de la 1<sup>e</sup> classe An XII.

<sup>2</sup> AÉN, Milice nationale, n°1411, Tableau de la 1<sup>e</sup> classe An XIV.

<sup>3</sup> AÉN, Milice nationale, n°1415, Tableau de la 1<sup>e</sup> classe 1807.

<sup>4</sup> AÉN, Cour d'assises, n°10, Registre aux jugements 1806-1809.

<sup>5</sup> Marie Jeanne est devenue Anne Joseph ! C'est manifestement l'acte d'accusation qui est erroné, car toutes les autres sources (registres paroissiaux, état civil et actes notariés) mentionnent Marie Jeanne.

se présenta devant la porte de Paul Corbeaux, et ayant appelé sa femme, il lui dit : Je mets un papier sous votre porte, prenez y bien garde, regardez le bien. Paul Corbeaux, qui avait reconnu la voix de Jean Lambert Massart, alla ouvrir la porte armé d'un soufflet de fer, il ne vit personne, Massart avait pris le large. Il trouva sur le seuil de la porte une torche de paille, et deux billets par lesquels ont les sommait, sous peine d'incendie, de déposer une somme d'argent dans un lieu désigné, en ajoutant que l'on était six pour exécuter la menace.

Paul Corbeaux porta sa plainte, Jean Lambert Massart fut arrêté, conduit dans les prisons de Dinant, puis envoyé aux Îles St Marcou.

Durant son arrestation à Dinant, son père, sa mère, ses quatre frères vinrent plusieurs fois lui faire visite, et l'on serait tenté de croire que dans ces entrevues, on s'occupa de plans de vengeance contre Paul Corbeaux, et que sa mort fut dès lors résolue, ainsi que celle de sa femme et de son beau frère. Une lettre écrite des Îles St Marcou par Jean Lambert Massart à son père, sous la date du douze may dernier, et jointe au procès, contient un passage qui ne permet gueres d'en douter. Après avoir tracé le tableau de la triste situation où il dit être réduit, il prie son père de lui mander si celui qui est l'auteur de son esclavage, et qui l'a si bien protégé, est toujours au pays. Il désire, dit-il, encore le voir une fois pour le remercier comme il le mérite. On aperçoit le sens mystérieux de ces deux phrases, de même que celui d'une autre lettre du 24 may, également jointe au procès, dans laquelle après avoir encore parlé de sa misère, il dit qu'il forme tous les jours des vœux au ciel pour celui qui est la seule cause de son bonheur.

Mais ce qui achève de prouver que l'arrêt de mort de Paul Corbeaux fut prononcé dans la famille Massart, dès l'époque de l'arrestation dudit Jean Lambert, c'est le propos que la femme Massart tint à cette époque à une de ses voisines. Elle lui dit que Paul Corbeaux avait fait arrêter son fils, mais que si celui-ci venait à recouvrer sa liberté, ledit Paul Corbeaux ne mourrait que par ses mains.

Jean Lambert Massart n'ayant point recouvré sa liberté, son père et ses frères se chargèrent de l'exécution de cet affreux complot. Les plus animés étaient la mère et le plus jeune des fils Charles Joseph ; ils avaient sans cesse leur projet présent à l'esprit, ils s'en entretenaient avec le premier qu'ils rencontraient, et souvent sans que le sujet de la conversation les amenât à parler directement des Corbeaux. C'est ainsi que le premier de février dernier, Charles Joseph Massart dit à un particulier qui lui demandait des indications pour se rendre dans les prisons de Dinant, que les Corbeaux y avaient fait mettre son frère, mais qu'ils passeraient un jour par leurs mains, qu'ils ne perdaient que l'attente. Cette attente paraissait trop longue à la femme Massart ; elle se plaignait que ses enfants manquaient de courage, disant que s'ils en avaient eu autant qu'elle, il y a longtemps que les Corbeaux n'existeraient plus.

Sa vengeance fut enfin assouvie, le six mars dans la soirée, son mari et trois de ses fils, ayant à leur tête le plus jeune de tous, Charles Joseph, massacrèrent la famille des Corbeaux de la manière qu'il a été dit plus haut. Gilles Hontoir qui a échappé au massacre, les a reconnus, nommément ledit Charles Joseph et le père et il les a si bien reconnus qu'il désigne celui des quatre fils qui n'y était pas, savoir, Jean Martin.

On a remarqué le lendemain de l'assassinat, au moment où il fut connu, et au moment où les habitants du hameau se portaient en foule chez les assassinés, que Massart père se tenait sur la porte de sa maison les bras croisés, regardant ceux qui allaient et venaient, sans témoigner la moindre surprise de ce qui était arrivé ; il s'est abstenu d'y aller avec les autres jusqu'à ce qu'il fût assuré que Gilles Hontoir n'avait pas nommé les assassins. Il s'y rendit alors curieux de savoir s'il les avait reconnus : il lui en fit la question à plusieurs reprises, mais le blessé ne lui répondit qu'en haussant les épaules, et en se retournant d'un autre côté.

On a remarqué aussi que la femme Massart s'étant présentée dans le même moment pour entrer chez Corbeaux, en fut empêchée par le troisième de ses fils, qui la repoussa de devant la porte de la maison.

On a encore remarqué que dans l'intervalle de l'assassinat à leur arrestation, les Massart, avant d'être publiquement inculpés, allaient disant dans le hameau qu'on ne pourrait pas les accuser d'être les auteurs dudit assassinat, vu qu'à l'heure qu'il a été commis, ils étaient les uns chez eux, et les autres dans deux maisons où ils avaient passé la veillée.

Il est à observer à cet égard 1° que les Massart, c'est-à-dire le père et ses trois fils, Jean Charles, Jean Joseph et Charles Joseph, sont rentrés chez eux le 6 mars revenant du bois, vers six heures du soir, et qu'ils n'ont été vus de personne depuis cette heure-là, jusques vers sept heures et demie, sauf que vers six heures et demie on les a aperçus tous quatre ensemble près du jardin de Paul Corbeaux. Voilà un intervalle d'une heure et demie de l'emploi duquel ils ne sauraient rendre compte 2° deux d'entre eux ont été effectivement à la veillée ce soir-là : l'un est allé dans une maison fort éloignée de celle de son père, où il ne mettait jamais le pied, et l'autre dans une brasserie voisine, où l'on a remarqué sur l'une de ses guêtres une tache de sang de la grandeur d'un liard de Liège. Lorsque Massart père et ses trois fils susnommés ont été vus ensemble près de jardin de Paul Corbeaux, ceux-ci étaient vêtus de sarraus bleus, et le père d'un sarrau blanc ; le lendemain de grand matin on a vu un sarrau blanc, des guêtres et une culotte de toile qui séchaient sur la haie de leur jardin.

La femme Massart ne fut arrettée qu'environ un mois après son mari et ses fils : dans cet intervalle elle cherchait à intimider les témoins, et à les détourner de dire ce qu'ils savaient ; elle disait que ceux qui venait déposer dans cette affaire étaient des canailles / ce sont ses expressions / que pour elle si quelqu'un commettait un assassinat en sa présence elle n'en dirait rien.

Elle a dit encore dans cet intervalle, et à plusieurs reprises, qu'elle ne concevait pas pourquoi on retenait son fils Jean Martin en prison, qu'il n'y avait pas un cheveu de tête à lui reprocher ; que quant aux autres, s'il fallait qu'ils y passassent, elle en prendrait patience. Elle a témoigné aussi à plusieurs reprises, regretter que Gilles Hontoir n'eût pas été assommé,

comme Paul Corbeaux et Anne Joseph Hontoir, et il lui est échappé de dire ne mourra-t-il jamais ce vieux gueux là ! Elle a dit finalement que son mari et ses fils n'avoueraient que sur l'échaffaud.

Dans ses interrogatoires devant M. le Directeur du Jury, Jean Joseph Massart père à nié d'être l'un des auteurs de l'assassinat des Corbeaux, soutenant qu'il est rentré chez lui vers sept heures, avec ses fils ; qu'ils se sont mis à souper ; que pendant qu'ils soupaient, le fils Barrat est venu appeler son fils Jean Martin, avec lequel il est allé à la veillée chez la veuve Tanneur ; que lui n'est pas sorti de la soirée pendant laquelle l'assassinat a été commis. Il a reconnu les deux lettres mentionnées au présent acte d'accusation, pour venir de son fils, Jean Lambert Massart, a refusé de les parapher de ce interpellé, et a dit ignorer de qui il est parlé dans les deux passages desdites lettres ci-dessus relatées.

Marie Joseph Thiack, femme Massart, a dit que ce sept mars vers deux à trois heures après midi, étant dans sa maison avec son fils Jean Martin, et avec son mari et son fils Jean Joseph, qui étaient légèrement indisposés, elle entendit un cri d'alarme donné par la femme Jean Charlot, près la maison Corbeaux ; qu'elle envoya ses deux fils pour savoir ce qui était arrivé ; qu'étant sortie elle-même pour y aller, elle apprit en chemin que les Corbeaux étaient assassinés ; que ses deux fils, qu'elle rencontra, l'empêchèrent d'entrer, de crainte qu'elle ne fut épouvantée ; qu'étant rentrée chez elle, elle annonça à son mari, qui était dans son lit, ce qu'elle venait d'apprendre ; que celui-ci est alors sorti sans qu'elle sache où il a été.

Que du reste elle n'a pas connu d'ennemis aux Corbeaux ; qu'elle sait seulement qu'ils ne fréquentaient personne ; qu'ils passaient pour avarés faisant tout leur travail eux-mêmes et amassant ainsi de la fortune sans prêter secours aux indigens ; que quoi qu'elle blâmât personnellement cette conduite des Corbeaux, elle ne dit jamais rien à ses enfants qui pût les indisposer contre eux ; qu'elle n'en a jamais voulu aux Corbeaux non plus que son mari ni ses enfans, au sujet de l'arrestation de son fils Jean Lambert, ne sachant s'ils en sont ou non les auteurs ; qu'ainsi elle n'a pas tenu les propos qu'on lui prête ; que si ses enfans avaient autant de courage qu'elle, les Corbeaux ne périeraient que par ses mains.

Jean Martin Massart a dit qu'il avait passé la journée du six mars à battre à la grange à Jassogne ; qu'il est rentré chez son père vers sept heures ; qu'il s'est mis à table de suite, et qu'après avoir soupé, il est allé à la veillée, chez la veuve Tanneur, avec Dieudonné Barrat ; qu'en entrant chez ladite veuve, il a vu à l'horloge qu'il était sept heures et demie ; qu'ils sont allés ensuite à la brasserie du Sieur Vuez [WOUËZ] ; qu'il est faux qu'on ait vu du sang sur ses guêtres ; qu'il ferait serment qu'il n'y en avait pas ; qu'elles sont aujourd'hui comme elles étaient alors n'ayant point encore été lessivées.

Jean Charles Massart a dit que le six mars, vers six heures et demie du soir, il était chez son père ; qu'il n'en est sorti que pour aller à la veillée avec Amand Matton chez Fifi Charlot, où ils sont arrivés vers sept heures trois quarts ; qu'il n'a appris l'assassinat que le lendemain, en revenant du bois, à six heures du soir.

Jean Joseph Massart a dit qu'étant rentré chez son père le six mars, vers six heures du soir, il n'a plus sorti de la maison ; que le lendemain vers deux à trois heures de l'après midi, il a appris de la femme Jean Charlot l'assassinat commis sur Paul Corbeaux et sa femme.

Charles Joseph Massart a nié d'être l'un des auteurs de l'assassinat, soutenant d'avoir passé toute la soirée du six mars chez son père et de n'en être pas sorti ; il a ajouté l'avoir appris le lendemain du marchal ferrant de Spontin, vers quatre à cinq heures du soir, et ne savoir comme personne qui voulût du mal à Paul Corbeaux, ni qui le menaçât. »

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, Joseph WOUËZ, un descendant des voisins des meurtriers racontait « *quand les pouyus-bonnets d'Ciney<sup>1</sup> on-st-arivè, li man, Mardjôseph s'a mètu à bwèrlè plin l'maujon : è m'pauf Lorint qui n'pout rin d'rin, è m'pauf Lorint qui n'pout rin d'rin* ». Ainsi, la mère, en voulant sauver son plus jeune fils reconnaissait implicitement la culpabilité de son mari et de ses autres fils. Le récit se concluait par « *todi est-y qui Hontoir en'est mwârt ...* »<sup>2</sup>.

Et donc, contrairement à ce qu'écrivait Roger COCHART<sup>3</sup>, ce n'est pas l'intérêt, symbolisé par un pot de grès rempli d'or, mais bien une rancune resassée durant deux ans qui fut à l'origine du drame.

### **Les suites judiciaires**

Comme on peut le comprendre, les gendarmes de Ciney arrêtent le père et les quatre fils quelques jours après les assassinats pour les emprisonner à Dinant. La mère les rejoint vers la mi-avril. En juillet, à la suite de l'acte du Jury d'accusation de Dinant, les six prévenus sont transférés à Namur, sans doute dans la prison départementale créée en 1799 dans l'ancien couvent des capucins (actuel Institut Saint-Louis).

<sup>1</sup> Allusion au bonnet à poil – en peau d'ourson – porté par les gendarmes.

<sup>2</sup> COCHART R., op. cit. À nouveau, la tradition orale est soit approximative (le plus jeune fils se serait prénommé Charles Joseph Laurent, ce qui n'est pas avéré), soit fautive (le fermier HONTOIR n'a pas été tué).

<sup>3</sup> « *Ventre affamé n'a pas d'oreilles, dit-on, et c'est plus probablement la misère que le goût du sang qui poussa un jour le père et ses trois fils à s'emparer du bas de laine du fermier voisin ; mais ce dernier était bien décidé à se défendre, dût-il y laisser la vie. Bien dissimulé dans un pot en grès emmuré sous le toit du grenier, le magot échappa aux malfaiteurs ; le sort fut moins favorable au malheureux fermier que les truands firent impitoyablement passer de vie à trépas.* »

Le procès a lieu en août devant la Cour de Justice criminelle de Sambre-et-Meuse, installée elle aussi, depuis 1804, dans l'ancien couvent des capucins. La Cour est présidée par Gabriel VAUGEUIS (1753-1839), originaire de Normandie (Orne)<sup>1</sup>. Le jugement tombe le 21 août 1807.

Jean Joseph MASSART et ses trois plus jeunes fils sont reconnus coupables d'homicides volontaires, avec préméditation et intention coupable et sont dès lors condamnés à mort. Notons que cette condamnation est collective, les juges n'ayant pu déterminer exactement qui a commis les assassinats. Accessoirement, ils sont aussi condamnés pour les coups portés à Gilles HONTOIR et à devoir assumer les frais du procès.

Jean Martin est acquitté ; sa présence à la brasserie et le témoignage de Gilles HONTOIR l'ont sauvé. La mère est également acquittée, alors qu'elle semble mener toute l'affaire ; étrangement, le jugement considère que, par ses discours, elle n'a pas incité les auteurs des homicides à les commettre.

L'affaire semble avoir fait grand bruit, bien au-delà du Namurois. Le *Journal de l'Empire*<sup>2</sup>, édité à Paris, y consacre une colonne, entre les informations diplomatiques, les avis officiels et les nouvelles théâtrales.

*« Le 21 août 1807, la cour de justice criminelle du département de Sambre et Meuse, séante à Namur, après cinq jours de débats, a condamné à la peine de mort, comme convaincus d'assassinat sur la personne de Paul Corbeau, de sa femme et de son frère, vieillards plus que sexagénaires, quatre individus, savoir : Jean-Joseph Massart, âgé de 56 ans, du hameau d'Erlenveau, près Dinan, et trois de ses fils, Jean-Charles, Jean-Joseph et Charles-Joseph Massart ; Marie-Josephe Thiack, épouse de Massart, et mère des condamnés, et Jean-Martin Massart, autre fils, figuroient aussi dans le procès, en qualité de complices ; mais ils ont été acquittés de l'accusation.*

*Depuis 14 à 15 ans, cette famille commettoit impunément tous les forfaits, et étoit devenue le fléau des habitants d'Erlenveau et des communes environnantes. Le dernier crime des Massart, et une instruction longue et soignée, les ont enfin fait connoître à la justice, aux regards de laquelle la terreur qu'ils avoient inspirée les avoit jusque-là dérobés. Cette terreur étoit si fortement imprimée dans l'ame des témoins, que la plupart étoient résolus d'abandonner leurs foyers, dans le cas où les Massart auroient échappé au glaive de la loi. Ces misérables, loin de démentir leur caractère, ont, pendant la durée des débats, montré l'audace et le sang-froid de brigands consommés. Au moment même de leur condamnation, et en présence d'un peuple immense, ils ont hautement proféré des menaces de mort contre plusieurs témoins.*

*Cette cause présentoit un exemple effrayant de la mauvaise éducation que les pères et mères donnent à leurs enfans. On voyoit figurer comme accusés un père, une mère, et quatre fils dont le plus jeune avoit 20 ans, et dont l'ainé n'en avoit pas plus de 24. On remarquoit dans tous des inclinations vicieuses, un caractère pervers, une ame méchante et une vie toute remplie de mauvaises actions ; la mère sur-tout, âgée de 57 ans, paroissoit l'emporter sur les autres par sa férocité : des témoins lui ont entendu dire avant l'assassinat des Corbeau, que ses enfans n'avoient pas de cœur ; que s'ils avoient son courage, il y auroit long-temps qu'ils n'existeroient plus. En parlant de l'issue probable du procès, elle disoit qu'on auroit pas de preuve contre l'un de ses fils ; que pour son mari et ses autres enfans, s'ils étoient guillotins, elle prendroit patience. Jusqu'à la fin, elle a prétendu intimider les témoins, proférant des injures atroces contre eux qui déposent à charge, et disant que pour elle, elle verroit assassiner un homme, qu'elle n'en diroit rien. Cette femme exécration a fait horreur à tout le monde : c'est elle qui a conduit ses propres enfans à l'échafaud ; cependant elle a été acquittée par défaut de preuves de provocation directe à l'assassinat. »*

Ce compte-rendu, qui reprend certains passages de l'acte d'accusation, met à nouveau Marie Joseph THIACK sur le devant de scène. Notons aussi que moins d'un mois après le procès, on passe de deux à trois morts !

Un recours en cassation sera introduit au motif que le magistrat de Sûreté n'avait pas à évoquer la moralité de Jean Joseph MASSART dans son procès-verbal. Ce recours sera rejeté par la Cour de Cassation de Paris le 15 octobre.

### **Les exécutions**

Les condamnés seront exécutés en place publique<sup>3</sup> le 3 novembre 1807 à midi<sup>4</sup>, ayant bénéficié du soutien

<sup>1</sup> LOGIE J., *Les magistrats des tribunaux du département de Sambre-et-Meuse* in A.S.A.N., t. 72, Namur, 1998, p. 253.

<sup>2</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *gallica.bnf.fr*, Journal de l'Empire, 13.09.1807, p. 2.

<sup>3</sup> Sans doute sur la place du Marché St-Rémy (place d'Armes). C'est là que fonctionna pour la dernière fois la guillotine namuroise, le 18.04.1845, pour Guillaume DORVILLERS, 17 ans, de Couvin, condamné pour parricide. De 1797 à 1845, 37 criminels ont été guillotins à Namur, dont 32 durant la période française.

<sup>4</sup> Sans doute par erreur de retranscription, R. COCHART note le 8 novembre ; M. RONVAUX, se basant sur le registre de la Confrérie de Saint-Jean-Baptiste-Décollé, indique lui le 13 novembre.

de la Confrérie de Saint-Jean-Baptiste-Décollé, active à Namur depuis 1748<sup>1</sup>. Comme le prévoit le jugement, les condamnés seront revêtus d'une chemise rouge.

L'exécuteur des hautes œuvres fut Nicolas Joseph QUERREZ<sup>2</sup>, originaire de Fresnes-s/Escaut (Dép<sup>t</sup> du Nord), en fonction à Namur de 1798 à 1810. Les deux témoins aux décès étaient un commis-écrivain, Toussaint DUPUIS, et un huissier de justice, Hubert Joseph DUBOIS. Bien entendu, les actes de l'état civil sont muets sur le fait qu'il s'agit d'exécutions capitales.

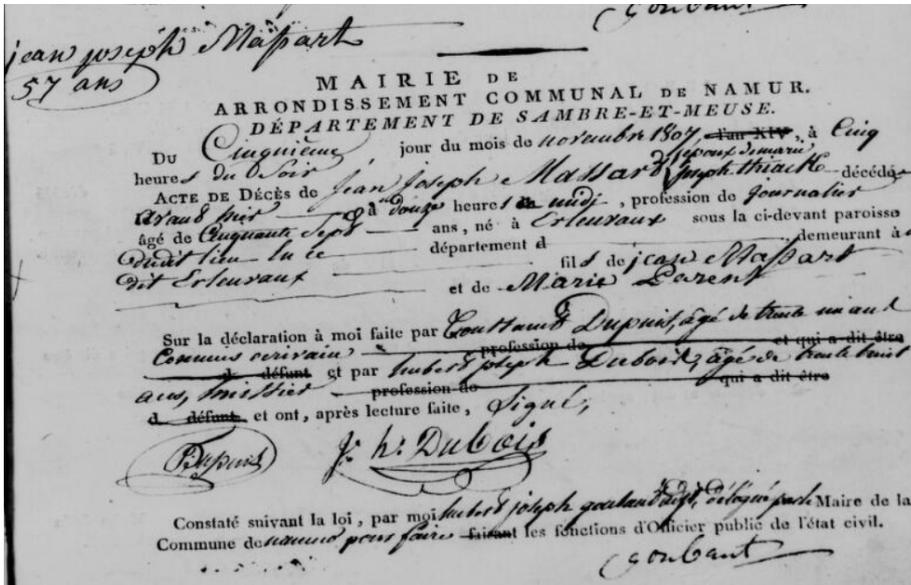


Fig. 7. Acte de décès de Jean Joseph MASSART père, précisant qu'il est décédé l'avant-veille.  
© EC Namur, 05.11.1807.

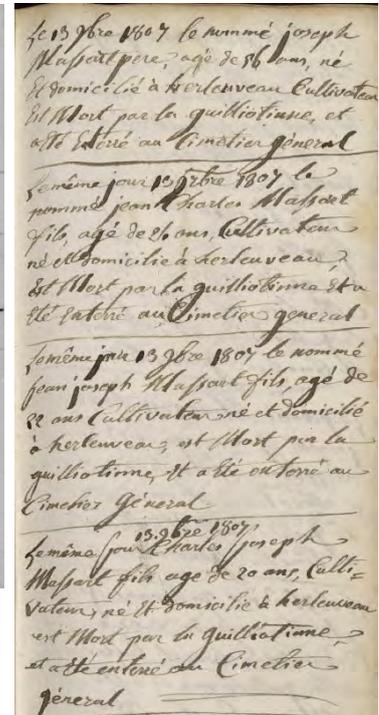


Fig. 8. Extrait du Registre de la Confrérie de St-Jean-Baptiste-Décollé, indiquant erronément le 13.11.1807. © SAN, Inv. 83.

Un siècle plus tard, on prêtait encore au père MASSART ces dernières paroles : « Coupez, coupez, vous n'éteindrez jamais la race des Massart »<sup>3</sup>. Ce qui semble confirmer le caractère exalté décrit par le *Journal de l'Empire*.

Signalons qu'un court métrage d'animation (5') consacré à l'exécution des MASSART, intitulé « Soupe sans lard », a été réalisé en 1998 par Willy KEMPENEERS<sup>4</sup>.

## Épilogue

Bien sûr, les MASSART n'ont pas disparu avec le « laminage » de cette famille : en 1987 on comptait 3.432 porteurs de ce nom en Belgique, dont 891 en province de Namur<sup>5</sup>. Mais combien descendent de Jean Joseph ? Vraisemblablement aucun.

La mère, Marie Joseph THIACK, décède à Durnal (alors toujours commune de Spontin) en 1821.

La trace d'Hubert Joseph, déjà disparu en 1807, n'a pu être retrouvée.

Le fils cadet, Jean Lambert, qui est finalement à l'origine du drame, a déserté avant la campagne d'Allemagne et d'Autriche de 1805 qui mènera le 13<sup>e</sup> régiment de dragons jusqu'à Austerlitz. Dénoncé, puis incarcéré à Dinant, il a ensuite été incorporé au 2<sup>e</sup> bataillon colonial caserné au fort des Îles Saint-Marcouf, au large de Saint-Vaast-la-Hougue (côte orientale du Cotentin). Cette unité aurait dû partir vers la Martinique ou la Guadeloupe, mais ce ne fut pas le cas. Suite à un décret du 8 juin 1808, les bataillons coloniaux furent

<sup>1</sup> SAN, *Confrérie St-Jean-Baptiste-Décollé*, Inv. 83, Registre des exécutés et la manière de donner les extraits mortuaires 1748-1825, f°13r° (numérisé dans le cadre du Plan Pep's de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

<sup>2</sup> RONVAUX M., op. cit.

<sup>3</sup> COCHART R., op. cit.

<sup>4</sup> www.cinergie.be.

<sup>5</sup> HERBILLON J. & GERMAIN J., *Dictionnaire des noms de famille en Belgique romane*, t. 2, Bruxelles, 1996, p. 1063.

réorganisés<sup>1</sup> ; c'est sans doute à cette occasion que Jean Lambert fut transféré à la 2<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon colonial basé à Flessingue, en Zélande. Il entra à l'hôpital militaire de Zierikzee le 1<sup>er</sup> août 1811 et y décéda 30 jours plus tard, par suite d'une *fièvre catharale et nerveuse*<sup>2</sup>.

Quant à Martin Joseph, il se marie à Spontin à 50 ans et décède à Durnal en 1869, à l'âge de 88 ans. Belle longévité après être passé si près de la guillotine ! Il a eu deux filles, en 1832 et 1838, lesquelles meurent célibataires, respectivement à 20 et 49 ans. Il n'y a donc pas de descendance à espérer de ce côté.

On peut quand même s'étonner, qu'après ces crimes, les « rescapés » de la famille MASSART soient restés à Durnal, côtoyant pendant plus de dix ans leur ancienne victime, Gilles HONTOIR, et les voisins qui les ont dénoncés.

En effet, Gilles HONTOIR décède dans sa maison en 1819. Après sa mort, ses biens passent à ses neveux et nièces, les enfants de Jeanne Joseph et Marguerite HONTOIR<sup>3</sup>. L'ensemble consiste en une habitation, grange, écurie, vergers, prés et terres. L'un des neveux, Pierre Joseph COLLARD, habite déjà dans la maison – il avait racheté une partie des biens aux héritiers CORBEAUX en 1808 déjà – et hérite aussi des meubles de son oncle. Il est sans doute venu le rejoindre à la ferme après le drame. La description des biens, permet de les situer à l'Ouest du hameau, ce qui positionne plus ou moins la maison des MASSART, présentés comme leurs plus proches voisins (Fig. 9).



Fig. 9. Plan cadastral de Spontin, section A, 1812. La maison des HONTOIR est identifiée par la flèche noire, celle des MASSART par l'une des deux flèches rouges (en pointillé). © AÉN, *Plans manuscrits 1796-1835*, n°181 Spontin.

Finalement, sans la désertion de Jean Lambert, puis la dénonciation, le drame ne serait sans doute pas survenu.

Dès lors, d'une certaine manière, on peut considérer qu'il trouve son origine dans la conscription forcée imposée par le régime français. Sur les 174.000 conscrits belges, on estime que 32.500 sont morts au combat

<sup>1</sup> <https://journals.openedition.org/rha/6032>.

<sup>2</sup> AÉN, *Extraits mortuaires des soldats belges*, n°74, farde 24.

<sup>3</sup> AÉN, *Notariat*, n°5588, Notaire BOSERET 1819-1820, acte n°57.

ou à l'hôpital<sup>1</sup> ; ramené à la population belge estimée à 2,7 millions d'habitants<sup>2</sup>, cela représente 1,2 %. Si on y ajoute les rayés des hôpitaux pour longue absence et les disparus, soit 34.500 hommes, le taux monte à 2,5 %. Un taux de mortalité de 2 % semble donc être réaliste. À titre de comparaison, environ 43.000 soldats belges sont tombés lors de la 1<sup>e</sup> guerre mondiale, alors que la Belgique comptait 7,4 millions d'habitants, soit un taux de décès de l'ordre de 0,6 %. Deux à trois fois moins ! Ces chiffres sont forts semblables à ceux déjà donnés concernant uniquement Crupet : 7 morts sur 420 habitants à l'époque française (1,7 %) contre 4 pour 500 habitants cent ans plus tard (0,8 %)<sup>3</sup>.

#### **Crayon généalogique HONTOIR<sup>4</sup>**

HONTOIR Jean (°15/10/1691 Cr †13/9/1752 Sp) x (19/4/1733 Cr) DAFTE Marguerite (°24/1/1705 Cr †11/4/1787 Sp)  
 - HONTOIR Jean Martin (°14/2/1734 Cr †12/12/1736 Cr)  
 - HONTOIR Marguerite (°15/6/1736 Cr †20/4/1804 Cr) x (5/2/1758 Sp) FAUDEUR Gilles (°24/4/1733 Sp †13/2/1773 Cr)  
 - HONTOIR Jeanne Joseph (°10/1/1740 Cr †10/1/1813 Sp) x (31/5/1773 Sp) COLLARD Jean Baptiste (°16/6/1740 Sp †14/8/1815 Cr)  
 - HONTOIR Jean Joseph (°19/3/1742 Sp †25/4/1742 Sp)  
 - **HONTOIR Marie Jeanne** (°21/4/1743 Sp †6/3/1807 Sp) x (18/2/1787 Sp) CORBEAUX Paul Joseph (°27/4/1752 Pu †6/3/1807 Sp)  
 - HONTOIR Gilles (°20/11/1746 Sp †30/11/1819 Sp)

#### **Crayon généalogique CORBEAUX**

CORBEAUX Noël (†16/10/1771 Pu) x (4/2/1725 Pu) MAZY Marie, xx (12/3/1747 Pu) GAUTHIER Jeanne Joseph  
 - CORBEAUX Thérèse Joseph (°13/3/1748 Pu)  
 - CORBEAUX Jean Joseph (°12/5/1750 Pu) x BEAUGRAND Jeanne Catherine  
 - **CORBEAUX Paul Joseph** (°27/4/1752 Pu †6/3/1807 Sp) x (18/2/1787 Sp) HONTOIR Marie Jeanne (°21/4/1743 Sp †6/3/1807 Sp)  
 - CORBEAUX Antoine (°14/5/1757 Pu †14/5/1757 Pu)  
 - CORBEAUX Jean Nicolas (°14/5/1757 Pu †14/5/1757 Pu)  
 - CORBEAUX Marie Anne (°18/6/1758 Pu)

#### **Crayon généalogique MASSART**

**MASSART Jean Joseph** (°27/9/1751 Sp †3/11/1807 Nr) x (5/10/1774 Sp) THIACK Marie Joseph (°29/4/1748 Év †3/6/1821 Sp)  
 - MASSART Hubert Joseph (°31/1/1775 Cr)  
 - MASSART Jean Lambert (°4/4/1778 Sp †30/8/1811 Zierikzee, Zélande)  
 - MASSART Martin Joseph (°18/12/1780 Sp †13/11/1869 Du) x (26/11/1831 Sp) JACQUET Marie Catherine (°../7/1798 Sp †15/8/1889 Du)  
 -- MASSART Marie Thérèse (°17/3/1832 Sp †24/4/1852 Du)  
 -- MASSART Marie Joseph (°6/9/1838 Sp †19/4/1888 Du)  
 - **MASSART Jean Charles** (°22/1/1783 Sp †3/11/1807 Nr)  
 - **MASSART Jean Joseph** (°8/8/1785 Sp †3/11/1807 Nr)  
 - **MASSART Charles Joseph** (°12/12/1787 Sp †3/11/1807 Nr)  
 - MASSART Louis (°31/5/1791 Sp †26/2/1792 Sp)  
 - MASSART Marie Thérèse (°31/5/1791 Sp †24/2/1792 Sp)

Hugues LABAR



Fig. 10. Vue de Herleuvaux, vers le Sud, depuis l'orée du Bois sur la Ville.  
 La maison des HONTOIR a été remplacée par la ferme ; celle des MASSART est l'une de celles sur la gauche.  
 © H. LABAR, 26.03.2021.

<sup>1</sup> J. HOUDAILLE, *Pertes de l'armée de terre sous le premier Empire, d'après les registres matricules* in *Population*, Paris, 1972, pp. 34 et 49.

<sup>2</sup> A. QUETELET, *Sur les anciens recensements de la population belge*, Bruxelles, s.d. (ca 1845), p. 23.

<sup>3</sup> H. LABAR, *Les conscrits de l'Empire* in *Crup'Échos*, n°80, juillet 2010, p. 12.

<sup>4</sup> Abréviations des communes : Cr = Crupet ; Du = Durnal ; Év = Évrehaillies ; Nr = Namur ; Pu = Purnode ; Sp = Spontin.

## Crupet pour le pire et le meilleur

**Le 14 novembre 2020** Crupet a été le théâtre d'un drame familial lorsque la maison d'Isabelle et Luc PESESSE-DENIS est partie en fumée. Heureusement aucune victime ni blessure si ce n'est celle de la perte de ce qui avait fait toute une vie à ce jour.

Un grand élan de solidarité s'est fait jour, au-delà de ce dont Isabelle, Luc et sa famille espéraient, d'autant plus que dans cette grande famille crupétoise la solidarité n'est pas un vain mot.

Crup'Echos leur souhaite beaucoup de courage dans la reconstruction et dans leur lourde tâche en vue du retour dans leurs foyers.



Fig. 1. Le soir du 14 novembre, l'incendie fait rage.



Fig. 2. Le lendemain, la désolation.

**Le dimanche 14 février 2021** le concert de Quentin DUJARDIN est arrêté par la police en l'église de Crupet dans le cadre des mesures anti-covid ! Beaucoup de bruit, mais peu d'impact sans doute sauf, que maintenant **Crupet, là où la bataille pour la libération de la culture a commencé**, ne peut plus être ignoré des francophones de Belgique et d'ailleurs...

**La cour d'appel de Bruxelles a enjoint, ce 27 avril, l'État belge à mettre un terme au traitement discriminatoire** dont fait l'objet le guitariste professionnel Quentin DUJARDIN ainsi qu'à travers lui les artistes qui effectueraient ce genre de prestations en respectant les mesures de précaution sanitaire.

FREDDY BERNIER





**la maison  
du cadeau**  
Jacqueline MACOR - PESESSE

CADEAUX, SOUVENIRS  
& ACCESSOIRES DECORATIFS

rue Haute. 9  
5332 CRUPET  
083 69 94 44



SPRL  
**Vidange  
BOTTON**  
Tél.: 083 65 51 39

Vidange de fosses septiques • Puits  
perdus et citernes à eaux • Débouchage  
de canalisations

[www.vidangebotton.be](http://www.vidangebotton.be) – [vidangebotton@hotmail.be](mailto:vidangebotton@hotmail.be)

## Une histoire de murs à Crupet

Lorsqu'on déambule dans notre village, notre attention est souvent attirée par ces murs de soutènement qui font une des caractéristiques de notre environnement géographique escarpé.

Les anciens se souviennent que dans les années '50, les travaux étaient le plus souvent exécutés par le cantonnier qui, lorsque la tâche dépassait ses compétences techniques ou sa charge de travail, était secondé par des ouvriers indépendants avec lesquels l'administration communale passait un contrat.



Fig 1. Joseph PUISSANT, dit Joseph COUCOU.

A cette époque Joseph PUISSANT (dit Joseph COUCOU), excellent maçon, fut chargé de (re-)construire le mur au carrefour dit « de l'embranchement ». Il y consacra, seul, des semaines, voire des mois, pour un résultat impeccable qui résista aux outrages du temps sans trop de dommage.

Cependant, à partir des années 2000, cet ouvrage, et d'autres dans le village, commencèrent à montrer des signes de délabrement progressif. En effet, outre les intempéries, ils étaient soumis aux sollicitations de plus en plus agressives de la circulation automobile et des gros engins provoquant des vibrations.

C'est ainsi que, par exemple, pour ce mur et d'autres, tel que le mur de soutènement du Pays du Roi à hauteur du château, Crup'Echos notait et signalait des dégâts importants dès avant 2013.



Fig 2. Mur du Pays du Roi, état en 2013.



Fig 3. Mur de l'embranchement, état en 2013.

Tout vient à point pour qui sait attendre... Et donc, après quelque temps, la commune nous a fait l'agréable surprise de lancer un programme de réparation de certains murs de soutènement, dont les deux cités ci-dessus. Nous devons reconnaître que le résultat est spectaculaire.



Fig 4. Mur du Pays du Roi, état avril 2021.

Ci-dessus, le mur du Pays du Roi avec ses couvre-murs. Dommage pour l'affaissement de la route pour lequel rien n'a été fait, ainsi que cette cabane faisant partie de ce « bidonville pour moutons » si proche du site de la maison forte rénovée.



Fig. 5. Mur du Pays du Roi, état avril 2021. L'affaissement de la route est toujours là !



Fig. 6. Mur du Pays du Roi, état avril 2021. Suite du bidonville pour moutons.

Ci-contre, le mur de l'embranchement, impeccablement rénové. Joseph serait fier de son travail et du soin que l'on en a pris.



Fig 7. Mur de l'embranchement, état avril 2021.



Fig 8. Le mur "Sur l'Urée", état avril 2021.

Enfin nous devons nous réjouir de la belle surprise qu'a été la rénovation complète du « mur sur l'urée ».

Ce coin typique du bas du village en est tout ragailardi !

Petit à petit l'oiseau faisant son nid, nous pensons pouvoir nous attendre à d'autres agréables surprises du genre, car ce ne sont pas les chantiers potentiels qui manquent à Crupet.

Merci en tout cas pour ce qui a déjà été fait.

**Freddy BERNIER**

## Comme au temps d'avant ? – Les murs en pierres sèches

### Pierre qui roule...

Dans un certain pays, dans un certain royaume<sup>1</sup>, était une fort grosse pierre qui dormait au creux de la terre. Elle n'avait pas d'idée d'un temps d'avant, avant la terre et les racines qui l'enveloppaient.

Arrivent des enfants. Ils jouent, détachent quelques pierres du talus, s'aperçoivent que celle-ci ne bouge pas..., oh, elle est énorme : quel défi ! A force de creuser, tirer, pousser, victoire ! la pierre bouge, tombe... Elle est trop lourde pour que les enfants jouent avec, ils s'en désintéressent, s'en vont.<sup>2</sup>

Ariane la trouve, abandonnée dans l'étroit sentier, qui gêne le passage, mais elle n'arrive pas à la déplacer. Quelle n'est pas sa surprise, quelques jours plus tard, de voir non seulement le sentier dégagé, mais un pan de muret est apparu qui borde le sentier sur un demi-mètre !

Il était une fois un village. Fermiers, artisans, fournisseurs divers y travaillaient, circulaient à pied, à cheval, à vélo, et à l'heure de la récréation, l'école du village s'animaient, bruissant des jeux des enfants. Parmi eux, Nestor<sup>3</sup>. Il habitait rue Basse près de l'ancien restaurant des Ramiers et, avec ses deux sœurs, il empruntait tous les jours ce sentier qu'on appelait les « Roualettes »<sup>4</sup> pour aller à l'école ou faire les courses chez Ida, le magasin Delhaize de la rue Haute. Ce sentier était bordé d'un mur en « pierres de roche » ; à l'époque il était en bon état mais au fil des ans, il s'est défait jusqu'à se réduire à un talus de terre enherbée.

60 ans plus tard, un jour qu'il passait par là, Nestor crut avoir la berlue : le sentier reprenait son air d'avant. Car le talus s'était redressé, un mur de pierres s'y était élevé et chaque fois qu'il revenait, le mur s'était allongé ! Des fées travaillaient-elles la nuit à reconstruire le mur qu'il avait connu dans son enfance ? Non, pas des fées ou des elfes, mais le « chômage Covid » y est pour quelque chose.



Fig. 1 & 2. Le talus et la pierre « roulée » remontée.  
© F. ANDRÉ-DUMONT.

Car Ariane a malheureusement ce statut depuis un an, alors bon gré mal gré, elle ne court plus tous les jours au travail avec mille tâches à faire en rentrant. Elle est présente au village, travaille dans sa maison et au jardin, va à pied ici ou là et s'arrête au gré des rencontres. C'est ainsi que, rencontrant Patrick, elle avait évoqué la pierre du sentier.

Patrick, lui, aime les pierres, les murs, monter les pierres en mur. Alors, il a remonté la pierre du sentier, elle fait bien 50 kg, et a commencé à construire le mur. Car en apercevant des pierres dans le talus, il se doutait bien qu'autrefois, c'est un mur qu'il y avait dû y avoir là, à la place du talus.

Comme mon petit doigt m'a dit qu'il se tramait quelque chose du côté du sentier..., j'ai voulu rencontrer la fée Ariane et Patrick le mage des pierres<sup>5</sup> !

*Ariane : « J'ai toujours vécu dans des villages et on s'entraidait. Quand les fermiers moissonnaient, si l'orage menaçait, on s'interrompait et on allait leur donner un coup de main pour rentrer les ballots. Je l'ai fait, même en blocus. Tout le monde s'y mettait, il y avait de la solidarité. Maintenant dans les villages, on ne se croise plus, on ne se connaît plus. On part bosser le matin, on est toujours pressé, vite dans nos voitures et on ne s'arrête plus.*

*C'est un des points positifs du Covid, c'est qu'on se promène plus, il y a beaucoup plus de contacts, de rencontres, entre gens du village et aussi avec des gens de l'extérieur. On échange des services, des légumes du potager, on apprend à se connaître... On n'est plus dans l'optique du « temps c'est de l'argent » où tout se monnaie, « j'ai du foin, je te le vends autant ». Non, j'avais du foin, je l'ai proposé à des personnes qui avaient des chevaux. J'aime bien ce principe de donner du temps, de partager. »*

<sup>1</sup> C'est comme cela que commencent beaucoup de contes russes !

<sup>2</sup> Ceci est sorti de mon imagination, on ne sait pas comment cette pierre est arrivée là.

<sup>3</sup> Nestor WILMOTTE.

<sup>4</sup> Le nom officiel du sentier est la *Ruwale aus strons*.

<sup>5</sup> Ariane VAN DOOSSELAERE et Patrick COLIGNON.

Patrick : « On se rend service, on se donne des coups de main, on est dans cette idée de s'entraider. C'est une dimension qui existait peut-être avant, il y a pas mal d'années, qui a été perdue ces derniers 20-30 ans et qu'on retrouve maintenant autrement. »

Ariane : « On ne peut pas vivre que de ça, bien sûr, mais quand on a un peu plus le temps, il y a le plaisir d'offrir et de ne pas tout monnayer. Quand il n'y a pas ce principe d'argent, on fait des rencontres, de vraies rencontres, c'est un plaisir ! Nous, le fait d'avoir travaillé ensemble, on a partagé des choses, on n'a pas nécessairement les mêmes opinions mais au moins il y a une discussion dans le respect de ce que l'autre pense. »

Patrick : « Oui, c'est une belle rencontre, travaillant ensemble, on se connaît aussi autrement. Et en même temps, Ariane et moi on travaille beaucoup dans le calme, le silence. Je l'entends piocher, j'entends parfois de grands bruits quand elle a du mal avec de grosses souches. Finalement, c'est un gros travail. Construire le mur, c'est une chose, ça prend du temps, c'est comme un puzzle, mais il faut préparer le terrain. Pour le chantier du jardin du presbytère<sup>1</sup>, c'est la commune qui est venue avec une machine qui a tout excavé. Ici, Ariane le fait elle-même, c'est elle qui fait le gros boulot d'excaver, d'enlever les pierres qui restent de l'ancien mur. Elle laisse juste de grosses pierres qui sont encore en place. C'est un sacré boulot. Ça fait déjà 80-90 heures qu'on travaille, temps à doubler donc, ceci alors que nous sommes aux trois quarts du chantier. Il faut aussi trimbaler les pierres qui sont dans un coin et qu'on doit parfois bouger plusieurs fois pour les rassembler, les trier par catégories, les petites, les moyennes, les grosses, les belles, les moins belles, les plates. »

Ariane : « On se complète bien, j'aime bien le gros boulot et j'ai une certaine force. »

Patrick : « Ça ne paraît pas comme ça ! »

Ariane : « Physiquement, c'est costaud et je suis hyperactive, c'est aussi ce qui me motive. Et ça me fait plaisir de ne pas devoir réfléchir. Dans la vie active, il faut toujours réfléchir, prendre des décisions... Là, je me vide l'esprit. Oui, je dois réfléchir à cette grosse pierre qui est en-dessous de la souche et qui m'enquiquine, comment vais-je la faire sauter ? Mais pour le reste, je ne pense pas, ça avance, et ça devient addictif, j'ai d'autant plus envie de continuer à avancer. »



Fig. 3 à 5. Les pierres ont été retirées du talus et rassemblées de l'autre côté du sentier. Ensuite le terrain a été préparé pour recevoir le mur : terrassement du sol et verticalisation du côté. © F. ANDRÉ-DUMONT.

Patrick : « J'ai connu ça, quand on a commencé : de novembre à décembre, le temps était tout à fait correct et effectivement, j'y allais assez souvent et il m'arrivait d'en rêver. On a commencé le 18 novembre et on a arrêté le 22 décembre à cause de la pluie. On a recommencé fin janvier, maintenant, c'est moins la frénésie, on essaie de travailler au moins une demi-journée par semaine si le temps est bon car quand il fait trop humide, dans la boue ça ne va pas. »

<sup>1</sup> Voir le Crup'écho n°99, décembre 2019, p.14 et suivantes : <http://crupechos.be/lescrupechosn811/ce99-compri.pdf>  
Vous y trouverez nombre d'informations techniques pour la construction d'un mur en pierres sèches.

Florence : « Patrick, je sais que tu as fait des murs dans ton jardin, que tu as participé à la reconstruction du mur en pierres sèches du jardin du presbytère et que tu aimes ça, peux-tu dire quelque chose de ce plaisir, de ce qui fait cette passion ? »

Patrick : « Je me suis déjà posé la question, je n'ai pas vraiment de réponse. Il y a une mise en forme à partir de quelque chose qui est brut. Et c'est une construction qui a quelque chose de génial parce qu'on utilise ce qu'on a sur place. Traditionnellement, les murs, c'était pour construire des terrasses, notamment pour enclore les pacages des animaux, quoique, à ma connaissance, dans notre région, ce n'était pas pour ce but-là. Mais on voit des terrasses anciennes dans nos vallées, notamment dans la vallée du Bocq et du côté de Dinant, près du viaduc Charlemagne. Ils étaient construits avec la pierre extraite localement, pas avec du matériau qu'on allait chercher ailleurs.

Et à partir de pierres tout venant, on crée une forme où tout passe dedans. Les grosses pierres qui ont une belle forme vont faire le parement, car il y a toujours une recherche d'esthétique et aussi, du point de vue pratique, on évite les aspérités sur la façade. Elles sont choisies pour qu'elles s'imbriquent bien les unes dans les autres pour assurer la stabilité du mur. Il y a aussi de grosses pierres sur la face arrière du mur qui, elles



aussi, doivent former un ensemble parfaitement stable. Et puis, il y a les petits calibres qui ne participent pas à la solidité, mais qui remplissent l'espace vide à l'intérieur du mur. Enfin, de la caillasse est versée pour combler l'espace entre le mur et la terre du talus. Donc, il y a une place pour tout, les beaux, les laids, les gros, les petits, les moyens, ceux qui sont moins solides, même les pierres « pourries ».

Fig. 6 & 7. Les faces avant et arrière du mur doivent assurer la stabilité à elles seules. Au milieu : de petites pierres agencées avec soin de manière à croiser les joints et limiter au maximum les espaces vides. Entre le mur et la terre on verse de la caillasse. © P. COLIGNON.



Fig. 8. À gauche, la face avant du mur en construction et l'espace préparé par Ariane pour la construction de la face arrière. À droite, les pierres qu'elle a retirées du talus. © A. VAN DOOSSELAERE.

Il y a le travail de l'homme aussi derrière. En faisant ça, je participe à un travail de l'homme qu'on connaît sans doute depuis le début de l'agriculture, un travail d'aménagement. On est une espèce qui a créé l'agriculture en passant du système de chasse et cueillette à un système sédentaire et qui, pour pouvoir se nourrir, a dû aménager l'espace dans lequel elle était et je pense que l'homme a fait de belles choses pour pouvoir se nourrir.



Fig. 9 & 10. Le mur totalement reconstruit aura une longueur totale d'environ 60 m et fait 1,70 m dans sa plus grande hauteur.  
© F. ANDRÉ-DUMONT.

Fig. 11. Vue en allant vers la rue Haute.  
© A. VAN DOOSSELAERE.

*C'est à la portée de l'homme, de manipuler une pierre, on n'a pas besoin d'une grue même si on doit s'y prendre à deux ou trois pour en manipuler certaines, ni d'un camion pour aller les chercher. Et l'autre aspect, par exemple, je n'aime pas le béton, car pour pouvoir l'enlever, il va falloir le casser et ça, rarement, on le fait à la main, on utilise des marteaux-piqueurs. Le béton est trop durable, pas à la portée de l'homme. Il est facile à couler et quand il est pris, il est pris. Un mur en pierre sèche, on peut le démonter et on peut le reconstruire s'il tombe. C'est proche des capacités limitées des hommes.*

Florence : « L'homme a fait de belles choses... »

Patrick : « Tu m'emmènes sur des chemins difficiles...

*Mais maintenant, ici, par exemple, quand on a refait le mur près du panneau de départ des promenades à Crupet, on l'a fait en gros blocs en béton avec une face visible « garnie » de pierre naturelle pour faire plus joli. Pour moi, c'est du toc, on cache la misère qu'est le béton. Il y a du vrai et du juste dans les murs en pierres sèches.*

*Et la manière de construire le mur s'adapte au type de pierres locales, là où c'est du schiste, on ne fera pas les mêmes murs qu'avec des galets. En Ardenne, les murs sont différents d'ici. Peut-être que le principe de base est le même, mais on va travailler la pierre autrement. »*

Florence : « Qu'est-ce que tu ressens quand tu travailles la pierre ? »

Patrick : « Travailler la pierre, ça veut dire la tailler pour qu'elle « aille ». C'est le plaisir de maîtriser la matière, d'avoir donné le bon coup de marteau au bon endroit et que la pierre s'ajuste aux autres, là où on la destinait. Ce n'est pas une course de vitesse, même si j'ai parfois envie que ça avance un peu plus vite et de voir le mur fini. C'est plutôt une course à la lenteur. Plutôt prendre le temps de tailler une pierre et qu'elle soit bien placée, qu'elle tienne bien, que le mur tienne mieux grâce à cette taille, que de mettre rapidement trois autres pierres

*qui vont être un petit peu plus bancales.*



Fig. 12 & 13. À son extrémité basse, le mur fait 170 cm de haut. Patrick prévoit d'accoler le nouveau et l'ancien mur. Il doit encore imaginer comment faire.

© F. ANDRÉ-DUMONT.

*C'est ça qui est bien aussi quand on construit un mur, c'est qu'on ne doit pas courir. En tout cas, moi, je ne veux pas courir. Il y en a qui le font professionnellement mais comme ça demande beaucoup de main d'œuvre, ils doivent essayer d'aller le plus vite possible. Il y a maintenant des entrepreneurs de jardins qui font des petits murets qui permettent d'avoir des espaces plats dans les terrains en pente. C'est aussi à la mode car cela favorise la biodiversité, c'est un gîte pour beaucoup d'animaux, d'insectes, de plantes spécifiques, sauf qu'il faut éviter les arbres qui déstabiliseraient le mur.*

Ariane : « *Le souci de nos jours, c'est qu'on vit centré sur soi-même plutôt que de se sentir responsable de son environnement, de son village. À la rue de Messe, le talus en face de chez moi ne m'appartient pas, mais je l'entretiens et c'est quand même plus joli, plus agréable pour les promeneurs.* »

Dominique, l'épouse de Patrick, renchérit : « *Patrick et moi, on a vu des branches calées qui bouchaient le tunnel du petit ruisseau dans la rue Saint Joseph, on les a dégagées.* »

Et Ariane de poursuivre : « *Quand on voit quelque chose qui ne va pas, soit faisons-le si on en est capable, soit signalons-le à la commune.*

*Cet ancien mur soutenait notre terrain, qui devait être cultivé à l'époque, mais de notre propriété, on ne le voit pas. En même temps, il borde un chemin communal, c'est un bien commun. Jamais je n'aurais pensé à reconstruire ce mur, car avec mon travail je n'avais pas le temps. Mais je me suis mise d'accord avec Patrick pour travailler ensemble car justement, Serge (l'époux d'Ariane) et moi, nous avions un stock de pierres qui nous permettait d'apporter les pierres manquantes.* »



Fig. 14. La fin approche ! – Fig. 15. Ce qu'il reste du stock de pierres extérieures. © A. VAN DOOSSELAERE.

## À suivre ?

Suite au stage d'élèves en maçonnerie de reconstruction du mur en pierres sèches du jardin du presbytère, un nouveau stage a été organisé pour poursuivre cette restauration, par des adultes cette fois. Trois de nos villageois, dont Patrick, et quelques personnes venant d'ailleurs y ont participé. Ces stages sont organisés par l'AWaP dans le cadre d'un projet Interreg<sup>1</sup> dont un des axes est le métier de la pierre sèche.

Patrick, qui a l'œil, a remarqué que dans la rue Basse, quand on quitte Crupet vers Mont, après le pont sur le Crupet, et qu'on prend l'embranchement vers la gauche, là où il y a un banc, le mur qui soutient le talus, au bout, se défait.

Et si nous observions bien nos environnements, il y aurait probablement d'autres murs à réparer, des chantiers communautaires à organiser ! Pour que les belles solidarités d'antan ne restent pas lettre morte.

Y aurait-il des Crupétois désireux de s'organiser en « **Groupe des passionnés de murs en pierres sèches** » ? Je suis convaincue qu'il obtiendrait un soutien de la commune, au moins sous forme de matériaux et d'aide logistique.

Florence ANDRÉ-DUMONT

---

<sup>1</sup> Le programme INTERREG favorise les coopérations transnationales, transfrontalières et interrégionales afin de réduire les différences de développement entre les différents territoires de l'Union européenne. Le programme qui nous concerne est celui de la « Grande Région », espace rassemblant le Grand-Duché de Luxembourg et une partie de trois autres pays : France (Grand-Est), Allemagne (Sarre et Rhénanie-Westphalie) et Belgique (Wallonie). Source : <http://www.interreg-gr.eu/fr/presentation>. L'AWaP, Agence wallonne du Patrimoine, est un des acteurs belges de ce projet « Pierres sèches ».

## En mars 2020, j'ai redécouvert la marche à pied... et les bancs de Crupet

Avec le premier confinement, toutes mes activités avaient été arrêtées : aquagym, pétanque, chi gong. Ma fille Dominique m'a alors encouragé à marcher. Les premières fois, ce n'était qu'un petit tour. Puis, elle m'a accompagnée chaque matin. Petit à petit, j'ai été de plus en plus loin. Je me suis rendu compte que monter est fatigant mais que ça fait du bien à mes jambes. Et à Crupet, ça peut monter !

J'ai découvert les petits chemins. Avant je connaissais seulement les rues et les petites ruelles du centre. Je m'y promenais déjà avec mes jeunes petits enfants et un peu plus tard avec mon chien. Je pouvais les y laisser courir sans danger. Maintenant j'en connais d'autres. J'ai découvert le chemin d'Inzefy, rouvert il y a quelques années. Mais la première fois que Dominique m'y a emmenée, j'ai fait demi-tour avant la moitié : ça glissait trop ! Je n'étais pas habituée. Avec des bâtons de marche je me sens plus sûre, car j'ai plus d'équilibre.



Je monte maintenant aux Loges par la route ou par le sentier. Une des premières fois que j'ai emprunté celui-ci j'ai rencontré Monsieur BOUCHAT et sa femme à hauteur de leur maison. J'étais épuisée et je pensais qu'il manquait une chose à cet endroit : un banc sur lequel je puisse me reposer. J'étais prête à demander à la commune d'en placer. Monsieur BOUCHAT m'a alors dit : « la semaine prochaine vous en aurez un ! » Nous avons continué notre chemin, un peu sceptiques. Quelques jours plus tard pourtant en passant à ma hauteur, Monsieur BOUCHAT me crie par la fenêtre de sa voiture : « Votre banc, il est fait ! Il est même dédié. » J'avais peu de courage ce matin mais la perspective m'a donné des ailes et nous y sommes montées. Le banc est là... et avec mon prénom dessus : Françoise ! Depuis j'y vais régulièrement.



Je pousse parfois plus loin dans le bois de Durnal jusqu'à un hêtre splendide que j'adore. Pour le coup c'est mon beau fils qui y a traîné un arbre mort que j'avais remarqué à quelques centaines de mètres de là. Il me procure maintenant un autre bon siège.

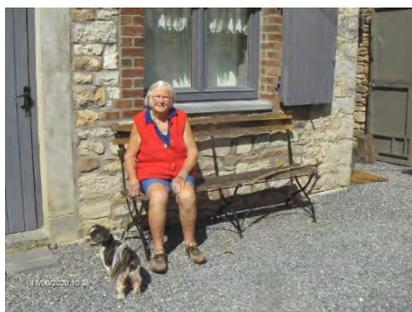


Ces épisodes m'ont ouvert les yeux sur les bancs de Crupet. Situés pour la plupart dans le village même, ils n'avaient pas encore attiré mon attention.

J'utilisais seulement celui qui permet d'admirer le donjon. Nous avons commencé à les repérer. Il y a les bancs publics : les blancs, plus anciens, récemment repeints, ceux avec des pieds en béton. Près de la plaine de jeux, l'ensemble avec une table est mon dernier point de repos après une escapade aux Loges. Il y en avait contre le mur sur le jeu de balle, bien abrités du vent, mais ils ont disparu. Certains sont plutôt discrets

comme dans le jardinet à l'arrière des grottes, un endroit peu entretenu. Dans les endroits où on peut se rencontrer, il devrait y en avoir plus. Je pense à la place devant l'église. Et puis il y a des bancs à rue près des maisons. Bien à vue ils invitent à s'arrêter, ce que j'ose parfois, sans toujours connaître l'avis du propriétaire.

Alors, combien Crupet compte-t-il de bancs aujourd'hui ? 23 certainement. En voici encore quelques photos.



Françoise DISCLEZ-CLAES

PS : J'ai enfin un projet à suggérer : la réalisation d'un poster qui reprendrait les bancs et leur localisation dans le village.

## In memoriam



**Nicole VAN MELKEBEKE**, figure bien connue du Quartier des Loges, s'en est allée, le 16 octobre 2020, dans sa 67<sup>e</sup> année à la suite d'une maladie inattendue et impitoyable.

Avec son mari Gilbert COBBAERT, elle était depuis 2015 une fidèle des réunions mensuelles des Seniors de Crupet parmi lesquels elle laissera un grand vide.



**Paula GÉRARD**, née à Crupet en 1932, et y avait toujours résidé jusqu'à ces derniers temps. Figure très discrète, elle avait pris soin de sa maman pendant de nombreuses années, y compris après son mariage avec Marcel LALOUX et la naissance des enfants. Il y a quelques années elle avait choisi de quitter le village pour se reposer à Ciney avec entre-autres son amie Juliette. La Covid impitoyable l'a enlevée le 7 janvier 2021 à l'affection de ses enfants et petits-enfants.



**Daniel VAN HOPPLYNUS**, né à Ixelles le 30 décembre 1943, était un peu moins connu à Crupet, même si d'aucuns se souviennent de ses sympathiques prestations au sein du Standard Club Crupet. En revanche, « chez VAN HOPPLYNUS », cette bâtisse surplombant le quartier Saint-Joseph, est bien connue de tous. Résidant les week-ends, début des années '50, dans la villa « VAN DROOGENBROECK » (actuellement ROUARD-COUVREUR), ses parents et grands-parents rêvaient de construire sur le coteau d'en face, exposé plein Sud. Ce fut fait quelques années plus tard et la famille est restée fidèle à ce havre de paix, rénové il y a quelques années dans le respect des techniques durables, dont la géothermie. Daniel, s'en est allé à Watermael-Boitsfort le 7 janvier 2021.



**Michel HENNUY** était bien connu des Crupétois. Né au village en 1937, on l'y a souvent revu comme maçon d'exception et puis plus tard comme une des chevilles ouvrières des « Funérailles HENNUY » implantées à Natoye et Ciney. Il nous a quittés le 15 février 2021. Sa bonne humeur et sa serviabilité étaient unanimement appréciées. Il était un fervent lecteur de « Crup'Echos » dont il ne manquait pas de prendre des nouvelles si la parution se faisait attendre.



**Joseph CARTON** n'était pas Crupétois... mais presque ! Son père Charles, né à la ferme des Loges, avait acquis, avant la guerre 40-45, la ferme située juste après la limite entre Crupet et Durnal (Lieu-dit Herleuvaux). Né en 1937, il avait épousé Élise LANGE, Crupétoise de Venatte et à eux deux, aidés ensuite par leurs enfants, ils avaient exploité et développé la ferme familiale. Joseph est décédé ce 21 mars 2021.



On ne doit plus présenter **Francis PIRET**. Né en 1949 il avait épousé Nicole SCAILLET et, ensemble, ils avaient construit leur maison rue Basse, sur un coteau escarpé. Carreleur hors-pair, il a consacré sa vie à son travail en visant la perfection quelle que soit l'ampleur de son chantier. Plus tard ils avaient fait construire la maison de leurs rêves à Purnode dont Francis était originaire. Retraité, Francis distillait toujours ici et là son savoir, ses conseils et son immense expérience auprès des particuliers et de ses jeunes collègues. Il était également le Président de la Fabrique d'Église de Crupet. Il était extrêmement prudent en ces temps de Covid et nul ne sait comment ce virus l'a atteint. Après des semaines pénibles en réanimation, son corps a abandonné le combat et il est décédé le 30 mars 2021.



### Suzanne VANLOMMEL

Née à Kessel-Lo (Leuven) le 26 avril 1935, elle avait rejoint notre région après la guerre avec la famille sous la houlette de son père François. Venant d'Assesse les VANLOMMEL avait repris et développé la ferme d'Inzefy à Crupet au début des années '50. Suzanne (parmi les aînés de la fratrie comptant 8 enfants) épousa Jacquy GABARET qui de sa boulangerie de Sorée ravitaillait les villages des alentours dont Crupet. Après le décès de Jacquy, Suzanne vécut paisiblement à Ciney où elle s'est éteinte ce 21 avril 2021 à l'âge de 85 ans entourée de ses enfants, petits- et arrière-petits-enfants.

**Crup'Echos présente ses sincères condoléances aux familles éprouvées.**

## **Fernand QUEVRAIN, héros crupétois oublié !**

Ce n'est pas de notre ami Fernand, génial électricien, qui coule aujourd'hui des jours heureux en Ardèche, que je vais vous entretenir, mais bien de son grand-oncle. Si vous êtes observateur et respectueux des valeureux Crupétois qui, au cours des deux guerres mondiales, ont donné leur vie pour notre liberté, le nom de Fernand QUEVRAIN vous ravive sans doute la mémoire.



Notre monument aux morts mentionne ce nom en qualité de Déporté de la guerre 14-18. Sa petite-nièce, Sylviane, échevine emblématique, m'a parlé, avec beaucoup d'émotion, de son ancêtre.

Les parents de Fernand, Alfred et Philippine QUEVRAIN, habitaient Crupet, probablement au n° 22, Rue Basse. C'est là que Fernand voit le jour en 1890. Âgé de 24 ans lors de la déclaration de la guerre, il exerce la profession de conducteur de locomotive.

Il sera déporté en Allemagne. Après son refus de se mettre au service de l'envahisseur, il est fusillé, le 5 avril 1917 (date estimée), devant la locomotive allemande qu'il n'a pas daigné manœuvrer.

Son souvenir nécrologique, dont le texte est le fruit de l'émotion et de l'amour de ses parents, relate, avec beaucoup d'humanité, la nature paisible et calme de ses relations avec ceux-ci, ses amis et connaissances : « *Très digne et réservé dans ses conversations, il évitait toute parole pouvant blesser la majesté divine et les oreilles délicates.* »

Nous n'en savons pas beaucoup plus au sujet de Fernand, mais il fait, assurément, partie des personnages que nous ne pouvons effacer de la mémoire collective. Si vous souhaitez le saluer, sa tombe se trouve, quasi exactement, derrière le monument.

Ceci nous rappelle aussi le souvenir d'un autre Fernand QUEVRAIN, neveu de notre héros, frère de Pierrot et oncle de notre ami évoqué en introduction. Ce deuxième Fernand de la lignée est décédé accidentellement, en jeep, le 29 août 1950, à l'âge de 20 ans, rue Basse, toujours, devant la Ramonette. **Marcel PESASSE**



## & FUNÉRAILLES FUNÉRARIUM HENNUY

**Monuments et  
accessoires mortuaires**

Rue de la Croix Limont, 6 - 5590 Ciney  
Rue de Lenny, 107 - 5360 Natoye  
Rue Julie Billiard, 34 - 5000 Namur

083 21 50 50 – 0475 64 16 82 – 083 65 79 89  
pf.hennuy@skynet.be

# Sacants gnognoterîyes

Jeux pour les petits Crupétois  
de 6 à 106 ans...

## Connaissez-vous cet endroit?



Construite par les villageois entre 1900 et 1904, à l'initiative de leur chanoine, la grotte de Crupet est certainement le monument le plus insolite de notre beau village.

Mais la connaissez-vous vraiment?

Voici l'occasion de jouer seul ou en famille...

Sur chaque cliché, un détail masqué doit retrouver sa place dans notre grille de mots-croisés. Les cases colorées vous permettront de découvrir un mot mystère.

Faites appel à votre mémoire ou rendez-vous sur place pour une chasse aux indices! Bonne chance à tous!



5

Le chanoine Gérard fut le curé de Crupet durant 44 ans.

Les habitants du village l'aimaient et le respectaient beaucoup puisqu'ils ont accepté de l'aider dans ce projet complètement fou: construire une énorme grotte artificielle pour rendre hommage à saint Antoine.

Le travail fut titanesque. Creuser le terrain, aller chercher des pierres dans les bois et les campagnes environnantes, fabriquer des tonnes de ciment, maçonner l'édifice,... Et tout cela sans grue, sans tracteur! Les villageois ont travaillé tous leurs dimanches durant 4 ans!

A sa mort, les villageois ont enterré leur curé au centre de sa grotte. Enfin, on n'en est pas entièrement sûr car son caveau semble bien petit... Mystère...

La grotte de Crupet est dédiée à saint Antoine de Padoue. Presque toutes les statues représentent donc des scènes de la vie de ce saint.

Ici, dans « la tentation de saint Antoine », on peut le voir, enfant, repoussant le démon. Mais que fait-il avec sa main droite?



10



3



Dans cette scène représentant un miracle de saint Antoine, le meunier juif tient un objet dans sa main.

13

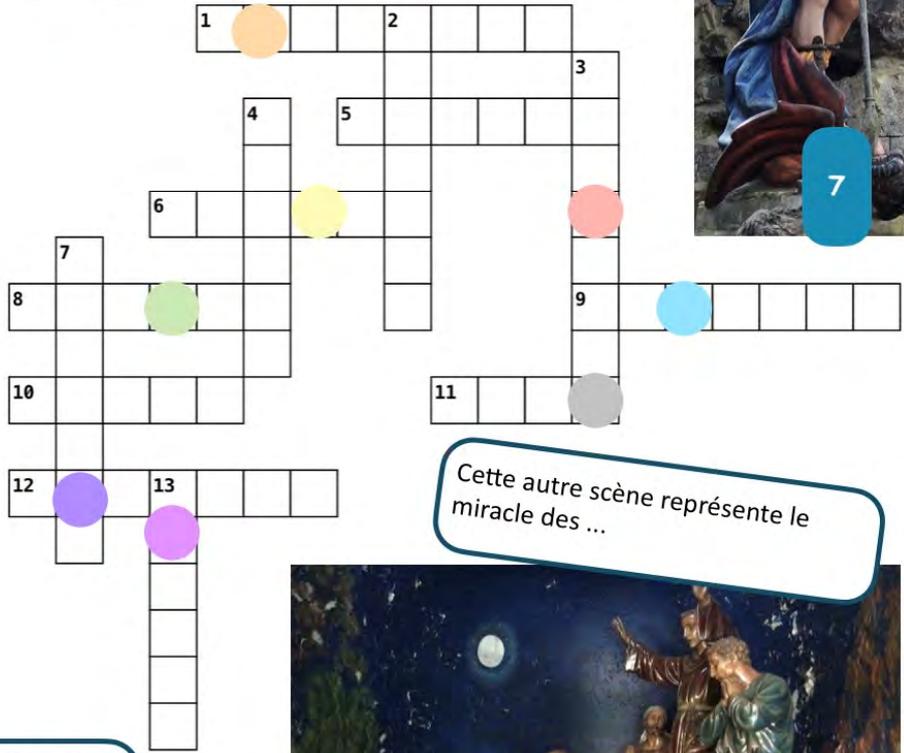
Ici à droite, c'est au démon terrassé par l'ange que l'on a retiré quelque chose. Mais quoi?



7



4

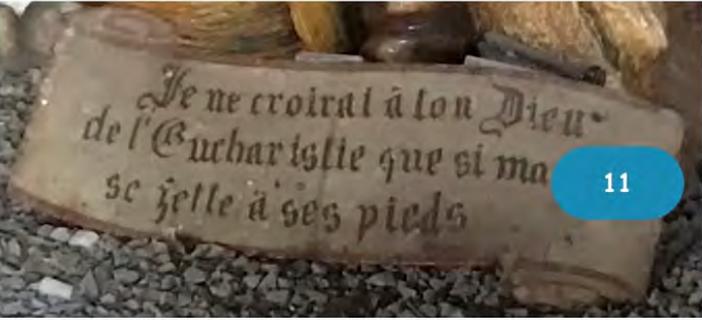


Cette autre scène représente le miracle des ...



1

Cette vierge et l'espace qui lui est dédié date de 1954. Soit 50 ans après la construction de la grotte. Elle est taillée dans un seul bloc de pierre et pèse 1200kg. Que protège-t-elle de la main?



11

Saint Antoine a vécu au XIIIème siècle, il y a 700 ans. Il est le saint patron des marins, des naufragés et des prisonniers. On l'invoque également lorsque l'on a perdu un objet auquel on tient.



Mais la véritable vedette de la grotte de Crupet, la voici!

Cette statue en fonte représentant le diable est devenue un des symboles de notre village.

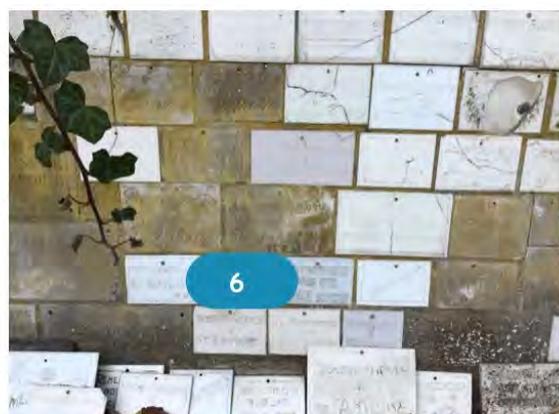
C'est vrai qu'il est effrayant!



Les anges et le mendiant collectent les dons des visiteurs. Mais dans quels objets?

De sa lance, cet ange terrasse une créature maléfique. Laquelle?

Si vous y regardez de plus près, vous observerez un trou dans la bouche des démons. A l'origine, ceux-ci crachaient de l'eau. La grotte était alors ornée de fontaines.



Les ex-voto sont ces petites plaques grâce auxquelles les pèlerins remercient saint Antoine d'avoir exaucé leurs prières.

La grotte en est remplie.

Pour retrouver ce qui orne celui-ci, il va vous falloir vous rendre sur place et arpenter une fois de plus ce bel endroit.

Si vous avez découvert le mot mystère, vous pouvez l'inscrire sur un bout de papier et confier celui-ci, avec vos noms et prénoms, à l'un des anges de la grotte. Les noms de nos vainqueurs seront repris dans le prochain Crup'Echos. 😊

Mot mystère:

● ● ● ● ● ● ● ●

## Agenda CRUPET 85

L'ASBL CRUPET 85 tient son nom de son année de fondation. Son comité est composé d'amis habitant pour la plupart le village et regroupés autour de son président Pierre MARCHAL, sa vice-présidente Claire BEFAHY, sa secrétaire Stéphanie FRANCOTAY et son trésorier Luc DEVROYE. Actuellement, sept membres viennent compléter ce cadre. De plus, il peut compter sur de nombreux amis et connaissances qui viennent renforcer l'équipe lors des grandes manifestations.

- **Les Lumières et les Saveurs** début décembre. Cette marche gourmande conduit quelques 300 convives dans les rues du village pour une dizaine de haltes dégustations autour d'un thème qui change chaque année. Cette année, nous l'avons programmée le **11 décembre**.
- Au début du mois de juin, la traditionnelle **brocante** connaît toujours un réel engouement tant du côté des brocanteurs qui se pressent chaque année dès l'ouverture des réservations que du public toujours très nombreux en quête de bonnes affaires. Mais, cette année COVID oblige, il y a **peu de chance** que nous puissions l'organiser.
- La **kermesse** sera prévue le week-end des **25 et 26 septembre**, avec un **apéro** crupétois le **24**.
- **Saint-Nicolas** passera dans les maisons **la semaine du 22 novembre** où habitent de petits enfants très sages pour les féliciter et leur remettre quelques friandises.
- Le **goûter des 3 x 20**. Chaque début d'année, Crupet 85 convie les aînés du village pour une après-midi gourmande et festive. Il sera prévu le **9 janvier 2022**.
- La **chasse aux œufs** et le **barbecue de printemps** du lundi de Pâques n'ont pas pu être organisés cette année. Il faudra attendre l'année prochaine le lundi **18 avril 2022**. Après une chasse aux œufs réservée aux enfants, les habitants de Crupet, bénéficiant de l'apéritif et des crudités offerts par le comité, se retrouvent autour de barbecues mis à leur disposition pour un bon moment de rencontre et de convivialité. Cette activité assez récente rencontre un beau succès.

La location et la gestion quotidienne de la salle communale : elle est accessible pour organiser tout type d'activités publiques ou privées (réunion, repas, soirée dansante, ...). Un service (facultatif) de location de vaisselle est venu compléter l'offre de location de la salle. **Contact : 0473 97 91 98**.

## Appel à candidature – Fabrique d'Église

La Fabrique d'Église vient de perdre deux de ses **membres** : son Président, Francis PIRET, décédé, et Fernand DEMAZY, démissionnaire pour raison de santé. Elle recherche donc deux personnes qui accepteraient de les **remplacer**. Pour savoir quelles sont les **missions** de la Fabrique d'Église, vous pouvez vous référer aux deux articles parus dans les **CE 91** (pp. 17-19) et **CE 92** (pp. 9-11), toujours disponibles en ligne, dans la bibliothèque du site [www.crupechos.be](http://www.crupechos.be).

Si vous êtes intéressé.e, veuillez prendre contact avec **Patricia QUEVRIN** ([patricia.quevrin@skynet.be](mailto:patricia.quevrin@skynet.be)) pour le **30 juin 2020** au plus tard.

081/73.71.42  
Rue Fernand Marchand, 1 • 5020 Flawinne • [www.joassin.com](http://www.joassin.com)

0479 26 48 23

## Ils s'investissent à Crupet...

Comme promis, la suite de la rue Basse ... à moins que ce ne soit le début ? Pas faux, puisque nous avons rendez-vous au n°2.

Nous y attendent chaleureusement, Lola ... Alexandra MC EVOY et Giovanni FRANCHIN.



Voici deux chemins qui se sont croisés sous les auspices d'une nouvelle orientation professionnelle commune. Un vrai coup de foudre ! Jugez plutôt.

📅 21/07/2019 : première rencontre en formation à Barcelone !

🏠 17/07/2020 : achat à Crupet.

💍 07/08/2020 : mariage.

DÉTERMINÉS, ces nouveaux Crupétois, non !!

Mais d'où nous viennent-ils ? Pour Alexandra, c'est le Brabant wallon tandis que Giovanni vient du Hainaut.

Alexandra s'est beaucoup investie comme éducatrice spécialisée en maison de repos et soins. Cet important bagage, acquis durant de longues années de confrontation à la fin de vie, a nourri chez elle une réflexion profonde sur la qualité de vie.

Giovanni, lui, fait toujours « carrière » sous sa casquette de manager freelance. Un parcours entre remplacement de décideurs, gestion d'équipes et de projets avec les clés pour guider au mieux tout ce monde vers le changement.

Du coaching tout cela ! Et du professionnel à celui de vie, il n'y a qu'un pas ... une évidence ! Des chemins dès lors très convergents.

D'où la création de « *Human & Sense* » ([www.human-sense.be](http://www.human-sense.be)) un concept d'accompagnement holistique qui allie le coaching, diverses techniques de relaxation, l'hypnose et les soins énergétiques.

Mais, ceci dit, chemin faisant, il faut aussi savoir que le rêve de Giovanni était de vivre aux abords d'une CARRIÈRE ... curieux, non ?

Aujourd'hui, voici ce qu'ils en disent :

*« Nous sommes tout de suite tombés amoureux de la carrière. C'est un site magique et insolite. Il s'en dégage une telle beauté et une telle énergie lorsqu'on est en son cœur. Elle évoque pour nous un lien entre le passé, le présent et l'avenir et nous autorise à nous ancrer pour nous lancer vers l'inconnu. Il nous est apparu comme une évidence que notre vie était là. »*

En parlant de carrière, ils ont plutôt fait d'une pierre deux coups ! Pourquoi Crupet ?

*« Nous avons la chance de bénéficier ici d'un cadre exceptionnel, c'est un écrin ressourçant qui allie beauté et authenticité. La nature préservée et les maisons en pierre nous ont charmés. Nous aimons aussi la dimension humaine où le vivre ensemble est enrichi par de nombreuses initiatives locales. C'est donc un privilège d'y vivre et d'y exercer son métier. »*

Leur nouveau nid les inspire énormément :

*« La carrière représente pour nous la part féminine du site alors que la maison, sa part masculine. Et son grenier est l'équivalent de la carrière en termes de beauté et de potentiels. Sa charpente est splendide et nous désirons la préserver tout en l'aménageant en vue d'en faire un autre espace que nous partagerons.*



*Nous avons craqué pour les matières nobles que composent la maison. Son parquet d'origine et ses carrelages en ciment, les murs en pierre du pays, etc. ».*

Le 2 rue Basse est un endroit où l'on passe le plus souvent en voiture, avec une attention focalisée sur cet « embranchement » à priorité. Mais vous aurez certainement remarqué que quelque chose a changé.

Au lieu d'une « ténébreuse » entrée vers un milieu intrigant, couvert d'une végétation dissimulant toute une histoire, aujourd'hui, une clarté de tous les instants, voire un soleil radieux illumine un site magnifique et sans doute oublié de beaucoup d'entre nous. Giovanni et Alexandra souhaitent ardemment le partager dans de multiples projets bienveillants. N'hésitez donc pas à les solliciter.



Mais l'histoire ne se limite pas là. Leur intérêt se porte aussi sur la chapelle faisant partie du petit patrimoine populaire wallon. Cet édifice carré de style néo-classique fut construit en 1828. Mais saviez-vous que sa première implantation était ailleurs ? Oh, pas très loin, juste quelques mètres plus haut.

Pierre-Joseph PURNODE, meunier à la Ramonette, et Marie CHARLOT, son épouse, en sont les constructeurs initiaux, d'où l'inscription « PJP ND DE B SECOURS MBC 1828 ». Par contre, l'inscription « JJR » signifie « Jules JADOT reconstruisit » en date de 1871.

Alexandra et Giovanni sont tout aussi déterminés quant à son entretien/rénovation. Parcours sans doute complexe au vu du nombre d'organismes à consulter et/ou solliciter, nombre tout aussi important que les héritiers de cette propriété distincte – he oui ! – et bien spécifique.

Convaincus du caractère exceptionnel de ce site tant au niveau de l'énergie qu'il dégage, qu'en tant que lieu magique de rencontre, ils ne tarderont pas, dès que notre avenir sanitaire s'éclaircira, à nous proposer une invitation originale. **(Voir ci-dessous)**

Je vous souhaite d'y passer à pied, de quoi avoir une bonne lecture de ce très bel endroit. Je vous souhaite de faire un jour connaissance de ce couple sympathique et plein de projets et surtout animé par un profond désir de partage.

Bienvenue à Alexandra et Giovanni.

**Christine MOREAUX**



## Verre de l'Amitié

*Alexandra et Giovanni vous invitent à venir partager un moment de convivialité et de découverte de leurs projets au cœur de la carrière à Crupet.*

*Prenez contact avec nous via notre page facebook afin de prendre en compte les mesures sanitaires.*

**Quand?** le vendredi 21 mai 2021 de 14 à 19h - le samedi 22 mai 2021 de 10 à 19h

**Où?** Rue Basse, 2 - 5332 Crupet (Parking à l'entrée de la carrière)

**Contacts :**

-  083|21.76.93
-  [www.facebook.com/humanetsense](https://www.facebook.com/humanetsense)
-  [www.human-sense.be](http://www.human-sense.be)

# QA QUEVRAIN AUTOMOBILES

Vintage Mixte  
distribué par le Garage Quevrain, retour aux sources.



Quevrain, c'est une enseigne bien connue dans le monde automobile à Namur et ses environs. Dès 1927, Marcel Quevrain vendait essentiellement des vélos, puis des motos de fabrication belge comme les Saroléa et autres Gillet.

Si Mazda, Jaguar et Land Rover sont les fleurons actuellement bien représentés à Erpent, qui a oublié que Saab y était exposé jusqu'en 2010 ? Et souvenez-vous, avant de s'implanter à Erpent, la famille Quevrain exerçait déjà un commerce automobile à Crupet, en face du château d'un des plus beaux villages de Wallonie.



## A L'ORIGINE DES VÉLOS

À l'origine, dès 1927, Marcel Quevrain vendait essentiellement des vélos, puis des motos de fabrication belge comme les Saroléa et autres Gillet. S'en sont suivies différentes marques comme Ford et Citroën, pour faire place à NSU dans les années 60, puis Mazda dès 1970.

À l'aube de son 95e anniversaire, l'enseigne Quevrain, profitant d'un regain d'intérêt pour les deux-roues, a décidé de s'associer à un fabricant italien de vélos vintage. Quoi de plus naturel puisque pendant près d'un siècle, la famille a toujours été passionnée par tout ce qui roule ? Outre le succès actuel des vélos, la famille Quevrain a aussi voulu marquer le renouveau du château de Crupet, qui fut jadis l'emblème des « décalcomanies » Quevrain apposées sur tous les vélos vendus à Crupet.

Ces vélos sont disponibles chez Quevrain, Chaussée de Marche 555 à 5101 – Erpent – 081/32 05 10



## VINTAGE - ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Ces deux-roues correspondent bien à l'image développée par Quevrain dans le monde automobile : classe, distinction, confort, look sont les principales qualités de leur marque de vélos.

Le modèle le plus emblématique est le Vintage Mixte qui dispose d'une batterie de 500 w lui permettant de parcourir de 50 à 70 km avec l'assistance électrique.

Et tout cela pour un prix mesuré de 1.990 €.



Tous les moyens de transport d'aujourd'hui proposent des versions électrifiées. Citons dans la gamme Quevrain, les Mazda MX30 et autres Jaguar I-PACE pour les tout électriques, ou les autres modèles Jaguar Land Rover hybrides parcourant au moins 50 km sur les batteries avant de passer au moteur thermique.